

# Caisses de pensions publiques romandes

## Analyse des résultats 2010

5e édition

Retraites Populaires  
Division Marketing et Conseil  
Service Recherche, Développement & Organisation  
Version finale – Septembre 2011

## Retraites Populaires en un coup d'œil

Spécialiste de l'assurance vie, de la prévoyance et de la gestion d'institutions de prévoyance, Retraites Populaires est une institution reconnue qui place la qualité, l'éthique, les synergies et l'engagement au centre de ses préoccupations depuis plus de 100 ans.

Retraites Populaires est également un acteur important dans les domaines de l'immobilier, des prêts hypothécaires et de la gestion de fonds institutionnels.

Retraites Populaires se distingue par son approche mutuelle, sa volonté affirmée de placer l'individu au centre de ses préoccupations et son sens aigu de la responsabilité sociale.

Les missions de Retraites Populaires sont les suivantes :

- Offrir une plate-forme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à la prévoyance et l'assurance vie.
- Promouvoir la prévoyance en facilitant son accès à tous selon les principes de la mutualité.

### Gestion d'institutions de prévoyance

Retraites Populaires propose sous un même toit tous les domaines de la gestion en matière d'assurance vie et de prévoyance. Chaque mandant peut définir individuellement de quels services il désire bénéficier. Cette collaboration peut ainsi couvrir un domaine très particulier ou restreint, ou encore couvrir l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement et au développement de l'institution.

Des synergies importantes sont développées dans les domaines de la gestion de patrimoine, qu'il s'agisse de valeurs mobilières ou immobilières, des ressources humaines, de la communication, du contrôle de gestion, de la gestion administrative et comptable, du conseil juridique, ainsi que des ressources informatiques.

Enfin, la flexibilité de Retraites Populaires permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation.

En 2011, Retraites Populaires gère les mandats suivants :

Mandats publics : Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)  
Caisse intercommunale de pensions (CIP)  
Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)  
⇒ Mandat de gestion de placements des valeurs mobilières uniquement  
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (CCAP)  
⇒ Mandat de gestion de placements des valeurs mobilières uniquement

Mandats privés : Profelia, fondation de prévoyance liée au secteur parapublic romand  
Forces Vives, compagnie d'assurances sur la vie

Retraites Populaires propose également :

des solutions de prévoyance pour le 2<sup>ème</sup> pilier pour les entreprises vaudoises  
des produits de prévoyance liée et libre du 3<sup>ème</sup> pilier pour les particuliers vaudois

### Chiffres clés au 31 décembre 2010

Fonds en gestion : CHF 15.7 milliards  
Effectif du personnel : 321 + 17 apprentis  
Assurés actifs, y compris mandats gérés : 110'400  
Pensionnés, y compris mandats gérés : 52'990  
Immeubles gérés : 495  
Appartements : 12'332

[www.retraitespopulaires.ch](http://www.retraitespopulaires.ch)

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
1.1.	Caisses de pensions analysées .....	5
1.2.	Sources .....	6
1.3.	Evolution.....	6
<b>2.</b>	<b>Liste des caisses de pensions analysées</b> .....	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>Domaines analysés</b> .....	<b>8</b>
3.1.	Généralités .....	9
3.1.1	Système financier .....	9
3.1.2	Garantie publique.....	9
3.1.3	Bases actuarielles.....	10
3.1.4	Taux techniques.....	11
3.1.5	Réassurance.....	13
3.1.6	Mesures structurelles et d'assainissement.....	13
3.2.	Effectifs des caisses .....	15
3.2.1	Effectifs des caisses, assurés et pensionnés.....	15
3.2.2	Rapport actifs/rentiers.....	16
3.3.	Prestation de retraite .....	19
3.3.1	Primauté.....	19
3.3.2	Rente de retraite (âge et années de cotisation) .....	20
3.3.3	Taux de rente.....	21
3.4.	Financement.....	22
3.4.1	Cotisations totales.....	22
3.4.2	Cotisations employés / employeurs .....	23
3.5.	Eléments financiers .....	24
3.5.1	Total du bilan .....	24
3.5.2	Degré de couverture .....	26
3.5.3	Degré de couverture minimum statutaire .....	28
3.5.4	Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire .....	29
3.5.5	Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés .....	30
3.5.6	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	32
3.5.7	Performance .....	33
3.5.8	Répartition des placements.....	39
3.5.9	Indexation des rentes.....	43

## **Annexes**

- 4.1 Généralités
- 4.2 Mesures structurelles et d'assainissement
- 4.3 Effectifs des caisses
- 4.4 Prestations
- 4.5 Financement
- 4.6 Eléments financiers
- 4.7 Méthodes de valorisation de l'immobilier
- 4.8 Répartitions des placements
- 4.9 Allocations stratégiques

## 1. Introduction

Le but du présent rapport est de fournir une analyse détaillée des caisses de pensions publiques romandes pour l'exercice 2010. Cette limitation de l'échantillon permet de tenir compte des particularités des caisses de pensions publiques, que ce soit par exemple en termes de système financier ou de garantie publique.

L'exercice 2010 s'est caractérisé par des performances relativement faibles pour les caisses de pensions suisses. Nombre d'entre elles ont dégagé des rendements de l'ordre de 2 à 3%, ne permettant pas, malgré le fort rebond de 2009, de rattraper les pertes subies durant l'exercice difficile de 2008. L'incertitude aura régné sur les marchés en 2010, minés notamment par des préoccupations sur le caractère durable de la reprise économique mondiale et les problèmes d'insolvabilité de plusieurs Etats européens. Ceci a notamment eu pour conséquence l'appréciation des monnaies refuges comme le franc suisse, qui a pesé extrêmement lourd sur la performance des caisses de pensions.

Dans le paysage de la prévoyance professionnelle, les modifications législatives se sont succédées ces derniers mois. Lancé en septembre 2008 par le Conseil fédéral, le projet de loi sur le financement des institutions de prévoyance de droit public a débouché, en septembre 2010, sur la décision du parlement de maintenir un système financier mixte, avec l'adoption d'un délai de 40 ans pour atteindre un degré de couverture minimum de 80%. Ces nouvelles dispositions légales entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et les Caisses de pensions publiques devront maintenant prendre des mesures afin de satisfaire à ces nouvelles exigences.

Une autre modification législative menée dernièrement au pas de charge par le Conseil fédérale est la « Réforme structurelle sur la prévoyance professionnelle ». Cette réforme, qui entrera en vigueur par étapes, a notamment pour objectifs d'accroître la transparence, d'améliorer la gouvernance et de réorganiser le système de surveillance en créant une Commission de haute surveillance indépendante.

Pour terminer, un rapport sur l'avenir du deuxième pilier, demandé par le Conseil fédéral, est en cours d'élaboration et sera transmis au Parlement début 2012. Bien que ce rapport soit principalement consacré à la question du taux de conversion minimum, il abordera aussi d'autres aspects et examinera divers sujets en relation avec le 2<sup>e</sup> pilier, thème qui occupera donc et plus que jamais le devant de la scène médiatique suisse ces prochains mois.

## 1.1. Caisses de pensions analysées

Cette étude repose sur dix-sept caisses de pensions publiques romandes, auxquelles s'ajoutent trois caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. Deux autres caisses de pensions ont également été adjointes, Comunitas et Prévis. Celles-ci sont de droit privé mais ont pour clients des communes et des institutions dites de « service public ».

<b>Canton</b>	<b>Nombre de caisses observées</b>
Fribourg .....	3
Genève.....	5
Jura.....	2
Neuchâtel .....	1
Valais.....	3
Vaud .....	3
Berne .....	3
Tessin.....	1
Autres .....	2
<b>Total</b>	<b>23</b>

Les vingt et une caisses publiques observées représentent, à fin 2010, un total de 222'020 assurés actifs et 96'082 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 52.3 milliards. Les statistiques suisses 2009 indiquent un total de 98 caisses de pensions de droit public pour 602'433 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 175.8 milliards. Les caisses publiques observées représentent, ainsi, 36.9% du total des assurés actifs des caisses publiques suisses et 29.8% de leur fortune. Les deux caisses privées comptent, quant-à-elles, 29'392 assurés actifs et 6'427 pensionnés pour une fortune totale de CHF 4 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) et de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) sont mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

Suite à deux fusions effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2010, nous retrouvons dans l'univers de référence de cette nouvelle édition de l'étude, la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL), issue de la fusion entre la Caisse de l'Etat du Valais (CPPEV) et la Caisse des enseignants valaisans (CRPE), ainsi que la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (PREV.ne), issue de la fusion de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel (CPEN) et des Caisses de pensions des Villes de Neuchâtel (CPVN) et de La Chaux-de-fonds (CPC).

## **1.2. Sources**

Les sources de cette analyse proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pensions observées. Bien que la norme comptable Swiss GAAP RPC 26 soit aujourd'hui appliquée par ces caisses de pensions, il subsiste malgré tout quelques différences dans l'interprétation de certains postes du compte d'exploitation, notamment au niveau des frais administratifs et de la performance affichée.

Afin de pouvoir compléter l'analyse de ces caisses publiques romandes, des comparaisons sont effectuées selon les thèmes avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse de 2009 réalisés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de la 11<sup>ème</sup> enquête Swisscanto auprès des caisses de pensions publiques et privées réalisée en 2011, qui se base sur la situation en 2010 de 361 institutions de prévoyance, dont 55 de droit public dans l'ensemble de la Suisse. D'autres éléments sont tirés de différents communiqués et articles de presse.

## **1.3. Evolution**

Dans cette cinquième édition de l'analyse des caisses de pensions publiques romandes, nous avons le plaisir d'accueillir le Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) au sein de notre échantillon des caisses de pensions observées.

De plus, l'annexe 4.1 « Généralités en 2010 » a été complétée par des informations concernant les organes de contrôle et experts en prévoyance professionnelle de chaque institution analysée. Cela permet notamment d'avoir un aperçu des sociétés vers lesquelles se tournent majoritairement les caisses observées.

## 2. Liste des caisses de pensions analysées

	<b>Abréviations</b>	<b>Nom Complet</b>
1	<b>CACEB</b>	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	<b>CAP</b>	Caisse d'assurance du personnel de la ville de Genève et des services industriels de Genève
3	<b>CEH</b>	Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève
4	<b>CIA</b>	Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève
5	<b>CIP</b>	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
6	<b>CP</b>	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison
7	<b>CPB</b>	Caisse de pensions bernoise (canton)
8	<b>CPCL</b>	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
9	<b>CPDS</b>	Cassa pensioni dei dipendenti dello Stato (canton du Tessin)
10	<b>CPEV</b>	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
11	<b>CPJU</b>	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
12	<b>CPM</b>	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
13	<b>CPPEF</b>	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
14	<b>CPVAL</b>	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais
15	<b>CPVB</b>	Caisse de pensions de la Ville de Bulle
16	<b>CPVF</b>	Caisse de prévoyance en faveur du personnel de la Ville de Fribourg
17	<b>CPVS</b>	Caisse de pensions de la Ville de Sion
18	<b>FPTPG</b>	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
19	<b>FRED</b>	Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont
20	<b>PREV.ne</b>	prévoyance.ne - Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
21	<b>PVK</b>	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
22	<b>Comunitas</b>	Fondation de prévoyance de l'association des communes suisses (Berne)
23	<b>Previs</b>	Fondation de prévoyance du personnel Service public (Berne) Anciennement Caisse de retraite du personnel des communes bernoises



### **3. Domaines analysés**

#### **Généralités**

- Système financier
- Garantie publique
- Bases actuarielles
- Taux technique
- Réassurance
- Mesures structurelles et d'assainissement

#### **Effectifs des caisses et prestations**

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

#### **Prestations de retraite**

- Primauté
- Rente de retraite
- Taux de rente

#### **Financements**

- Cotisations

#### **Eléments financiers**

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum statutaire
- Frais d'administration
- Performance nette
- Réserve de fluctuation de valeurs
- Indexation des rentes

#### **Répartitions des placements**

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobiliers
- Placements alternatifs

### **3.1. Généralités**

#### **3.1.1 Système financier**

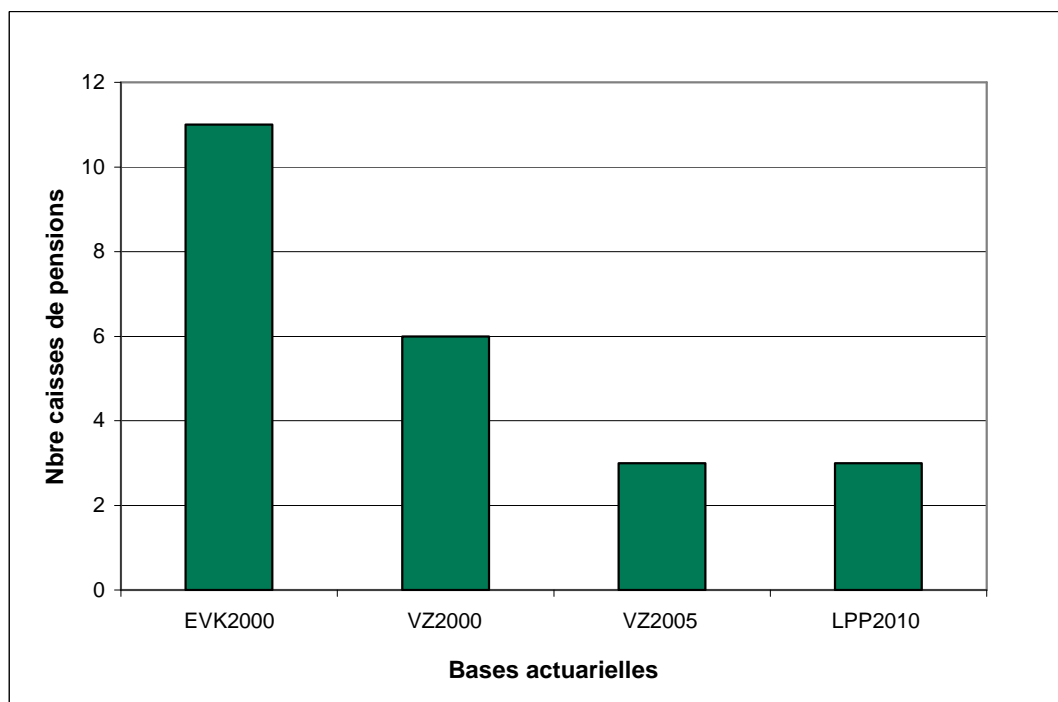
15 caisses de pensions utilisent le système financier mixte et 8 sont en capitalisation intégrale, dont six caisses publiques (CACEB : enseignants bernois, CPB : canton de Berne, PVK : ville de Berne, CP : Police et prison GE, CPVB : ville de Bulle et FRED : ville de Delémont) et les deux caisses privées observées, Previs et Comunitas. Pour mémoire, la capitalisation intégrale indique que le degré de couverture minimum est fixé à 100%. En Suisse allemande, les grandes caisses publiques sont en règle générale en capitalisation intégrale, à l'instar de Publica, de la ville ou du canton de Zurich.

#### **3.1.2 Garantie publique**

Toutes les caisses de pensions publiques de l'échantillon bénéficient d'une garantie publique. Cela n'est naturellement pas le cas des deux caisses privées Previs et Comunitas. La Caisse des enseignants bernois (CACEB) dispose d'une garantie temporaire, le temps que son degré de couverture atteigne 100%, puisqu'elle est en capitalisation intégrale. Le degré de couverture de la CACEB a atteint 78.80% à fin 2010, contre 82.14% l'année précédente.

Au niveau suisse, 74.5% des caisses de pensions publiques bénéficiaient d'une garantie publique en 2009, ce qui représentait 73.6% des assurés actifs. La part des engagements correspondant n'est pas disponible.

### 3.1.3 Bases actuarielles



#### Bases actuarielles 2010

CPEV : EVK2000

CIP : EVK2000

CPCL : EVK2000

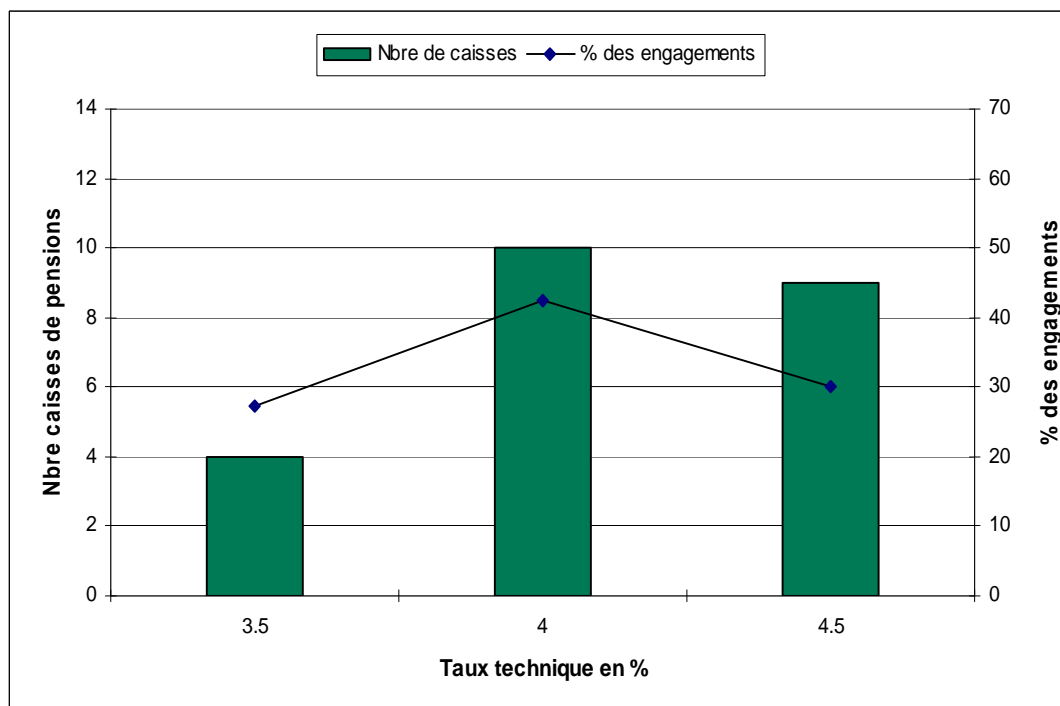
La majorité des caisses de pensions observées travaillent encore avec les bases EVK2000 qui proviennent de la Caisse fédérale de pensions (actuellement Publica). Néanmoins, alors que deux caisses seulement modifiaient leurs bases actuarielles depuis le début de l'étude en 2006, ce n'est pas moins de 4 institutions qui utilisent en 2010 de nouvelles tables. Trois d'entre elles ont d'ailleurs opté pour la nouvelle table LPP2010, publiée à la fin de l'année dernière et qui a été constituée en compilant les données démographiques de quatorze grandes caisses de pensions suisses.

Les tables VZ2000 et VZ2005, qui proviennent de la ville et du canton de Zurich sont encore utilisées par 9 institutions de notre étude, alors que les bases EVK/Prasa2000, qui sont les bases EVK2000 corrigées par Hewitt (anciennement Prasa), ne sont plus utilisées en 2010.

Les différences entre ces bases ne sont pas considérables à année de référence égale, contrairement aux bases utilisées par les assureurs privés. Ces derniers utilisent des tables de génération alors que les caisses de pensions des tables périodiques. Ce qui est

par contre nouveau dans les tables LPP2010, c'est qu'elles présentent les évaluations non seulement selon des tables périodiques mais également selon des tables de mortalité des générations. Contrairement aux tables périodiques qui reposent sur une période d'observation dans le passé, les tables générationnelles prennent en compte l'allongement attendu de l'espérance de vie.

### 3.1.4 Taux techniques



#### Taux techniques 2010

Moyenne :	4.11%	CPEV :	4.00%
Minimum :	3.50% (4 caisses)	CIP :	3.50%
Maximum :	4.50% (9 caisses)	CPCL :	4.00%

En 2010, deux caisses ont baissé leurs taux d'intérêt techniques. Il s'agit de la CACEB (enseignants bernois), dont le taux est passé de 4.0% à 3.5%, et la CPJU (canton du Jura), qui a diminué son taux de 4.5% à 4.0%.

Concernant la PREV.ne (fonction publique NE), issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2010 des trois caisses publiques neuchâteloises, son taux technique est de 4.0%, alors que la principale institution fusionnée, la CPEN (Etat de Neuchâtel), avait quant à elle un taux technique de 4.25% en 2009.

Pour ce qui est de CPVAL (canton du Valais), qui rassemble depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la CPPEV (Etat du Valais) et la CRPE (enseignants valaisans), elle a procédé à l'adoption

d'un nouveau taux technique de 4.0% pour le calcul des engagements envers les bénéficiaires de rentes. Le taux technique reste à 4.5% pour les assurés actifs.

Le taux technique moyen des institutions observées est passé de 4.23% en 2006 à 4.11% en 2010. Au vu notamment des résultats mitigés sur le marché des capitaux, tout porte à croire que la tendance à l'abaissement de ce taux va se poursuivre. La CPPEF (Etat de Fribourg) et la CPDS (canton du Tessin) ont déjà prévu, dans le cadre des modifications des lois cantonales sur leurs Caisses de pensions respectives, d'abaisser leurs taux techniques dans un proche avenir.

Swisscanto relève également dans son enquête 2011, la tendance à l'abaissement des taux d'intérêt. Même si les changements par rapport à l'année précédente sont minimes, les chiffres pour l'année 2010 confirment cette tendance baissière.

**Taux techniques en Suisse** (source Swisscanto, état au 31.12.2010 )

	Primauté des prestations		Primauté des cotisations	
	2009	2010	2009	2010
Caisses publiques	3.88%	3.84%	3.67%	3.65%
Caisses privées	3.27%	3.20%	3.49%	3.42%

Au regard de ces chiffres, on constate que pour les Caisses publiques, les taux pratiqués en Suisse alémanique sont significativement plus bas que dans notre univers de référence.

### **3.1.5 Réassurance**

Seulement cinq caisses de pensions sont réassurées (en stop-loss, soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, en moyenne nettement plus importante que celles de droit privé, explique ce constat.

### **3.1.6 Mesures structurelles et d'assainissement**

L'évolution démographique, sociale et économique de notre société a poussé plusieurs caisses de pensions publiques à prendre ou prévoir des mesures d'assainissement.

Après une année 2008 catastrophique et malgré un rebond important en 2009, l'année 2010 caractérisée par de faibles rendements n'a pas permis, pour de nombreuses caisses de pensions, de rattraper les pertes subies en 2008. Parallèlement à cette situation, de nombreuses institutions doivent réfléchir à des mesures visant à respecter les exigences de la nouvelle loi sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, soit atteindre un degré de couverture minimal de 80% d'ici 40 ans. Par conséquent, plusieurs caisses observées dans cette étude envisagent ou ont déjà recours à des mesures structurelles et/ou d'assainissement (cf. annexe 4.2A et 4.2B).

Ci-dessous un catalogue non exhaustif de mesures prises par les caisses de pensions en situation financière critique :

- Recapitalisation partielle ou intégrale
- Suppression de la garantie publique
- Passage à la primauté des cotisations
- Augmentation de la durée de cotisation
- Augmentation des taux de cotisation
- Redressement du degré cible de couverture
- Limitation ou suppression temporaire du renchérissement des rentes
- Baisse du taux d'intérêt technique
- Diminution des prestations
- Fusion avec d'autres caisses

En Suisse romande, le phénomène de concentration de caisses de pensions a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans le canton de Neuchâtel et du Valais. A Genève, le processus de fusion des deux grandes institutions de prévoyance du canton est également en cours.

### **Fusions actuelles ou futures**

**À Neuchâtel** : les caisses du canton et de la ville de Neuchâtel (CPEN et CPVN) avec celle de la ville de La Chaux-de-Fonds (CPC) s'appellent dorénavant *Prévoyance.ne* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. (cf. annexe 4.6 de l'analyse comparative des résultats 2007).

**En Valais** : la caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE) et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) se sont unies au 1<sup>er</sup> janvier 2010, afin de créer la *Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais* (CPVAL). (cf. annexe 4.6 de l'analyse comparative des résultats 2008).

**A Genève** : la création de la nouvelle institution, la Caisse de prévoyance du Canton de Genève (CPCG), est prévue le 1<sup>er</sup> juin 2012 pour une fusion opérée le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le nouveau plan de prestations sera proposé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette nouvelle entité sera issue de la fusion des deux grandes institutions de prévoyance du canton de Genève, à savoir la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH) et la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA).

En terme de stratégie d'assainissement, la pratique des caisses de pensions publiques suisses allemandes diffère de celle des romandes, avec une volonté plus marquée de recapitaliser intégralement leurs caisses, afin d'atteindre un degré de couverture cible de 100%. Le tableau ci-après indique quelques exemples de recapitalisations réalisées depuis 2008.

### **Recapitalisations réalisées depuis 2008**

Année	Caisse de pensions	Recapitalisation		Degré de couverture	
		en CHF	Type <sup>1</sup>	Cible	31.12.2010
2008	APK (canton d'Aarau)	1.5 milliard	Int.	100%	98.9%
	PKBS (canton de Bâle-Ville)	1.4 milliard	Int.	100%	99.5%
2009	CPCL (ville de Lausanne)	350 millions	Part.	60%	55.7%
	CPVS (ville de Sion) <sup>2</sup>	3.5 millions	Part.	80%	70.80%
2010	CPVAL (Etat du Valais)	310 millions	Part.	80%	69.40%
	CPVS (ville de Sion) <sup>2</sup>	3.5 millions	Part.	80%	70.80%

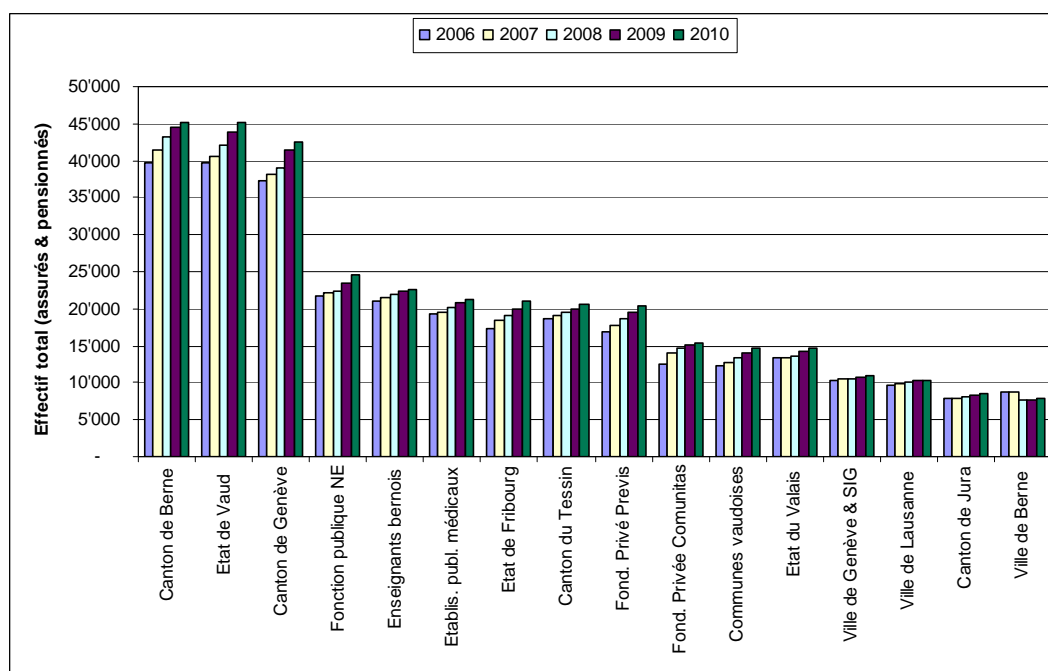
<sup>1</sup> Type de capitalisation : Int. : intégral ; Part. : partiel.

<sup>2</sup> Recapitalisations dès 2009 à hauteur de CHF 3.5 millions par année durant 5 ans.

## 3.2. Effectifs des caisses

### 3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés

Le graphique ci-dessous contient uniquement les effectifs de plus de 5000 personnes. Les effectifs 2006 à 2009 des Caisses de l'Etat du Valais et de la Fonction publique NE sont obtenus par l'addition des effectifs des différentes Caisses fusionnées au 01.01.2010.



#### Effectifs des caisses 2010

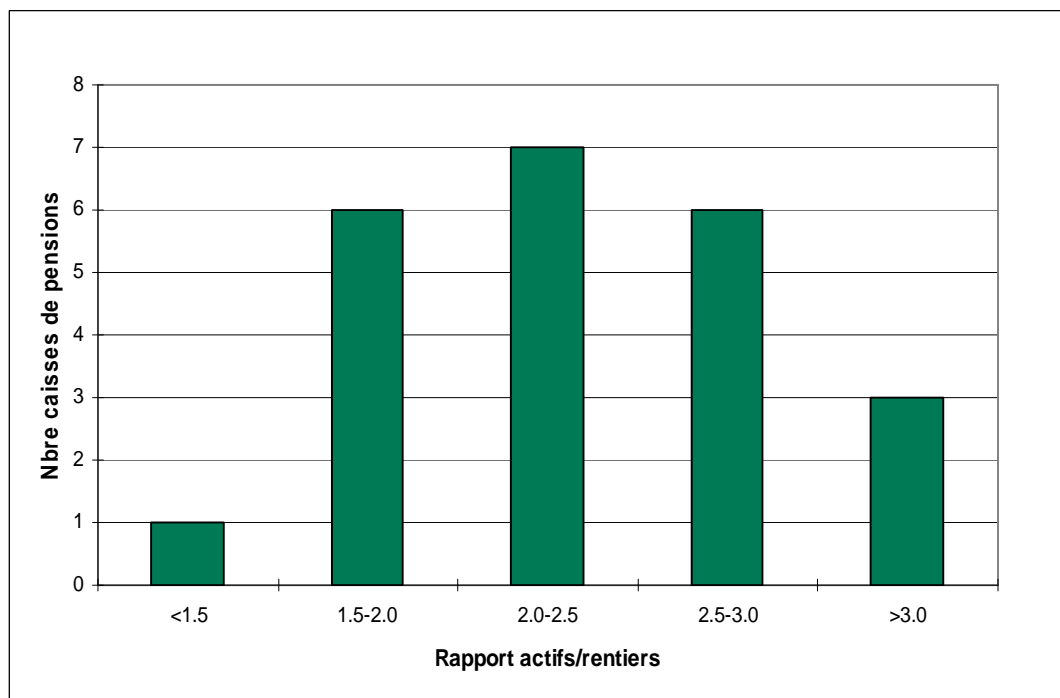
Total :	353'921	CPEV :	45'079
Moyenne :	15'388	CIP :	14'615
Minimum :	372 (ville de Delémont)	CPCL :	10'415
Maximum :	45'210 (canton de Berne)		

Trois grandes caisses publiques se détachent des autres et représentent, à elles seules, 37.6% des effectifs. Il s'agit de la Caisse du canton de Berne (CPB - 45'210 assurés et pensionnés), de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud (CPEV - 45'079 assurés et pensionnés) et de la Caisse cantonale de Genève (CIA - 42'613 assurés et pensionnés). A l'opposé, la Caisse de la Ville de Delémont et celle de Monthey ont environ 400 assurés et pensionnés chacune.

L'effectif total de l'échantillon a augmenté de 2.7% à fin 2010 (pensionnés : +3.9%, actifs : +2.2%). Aucune caisse de pensions n'a vu ses effectifs se réduire durant la même période. De son côté, la Caisse cantonale de Genève (CIA) enregistre en 2010 la plus forte progression des effectifs (en nombre) de l'échantillon observé : +1'235 personnes (+3.0%).



### 3.2.2 Rapport actifs/rentiers



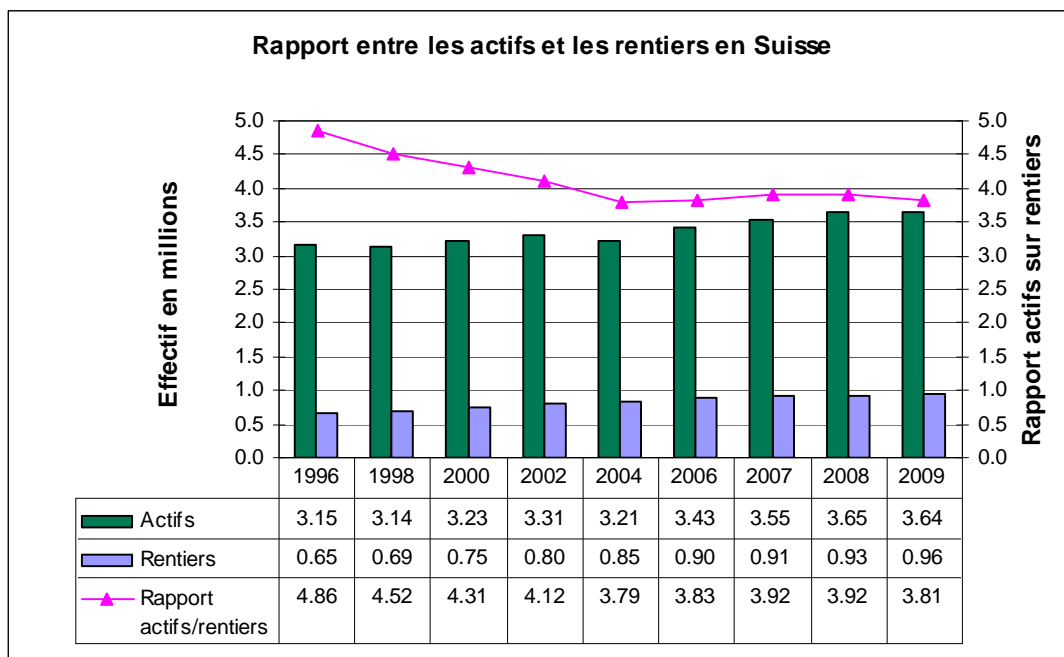
#### Rapport actifs/rentiers 2010

Moyenne :	2.49	CPEV :	2.20
Minimum :	1.39 (Police et prison GE)	CIP :	2.13
Maximum :	5.62 (Comunitas)	CPCL :	1.56

Comme chaque année, l'échantillon des caisses observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. La situation globale continue à se dégrader, progressivement, avec une diminution du rapport actifs/rentiers de 2.60 à fin 2006 contre 2.49 à fin 2010.

La situation particulière de la Caisse Police et prison GE (CP) est à mettre en relation avec l'âge très bas (52 ans) pour l'obtention d'une rente de retraite complète. Cet âge de retraite a d'ailleurs été porté à 58 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2011, conformément au droit fédéral.

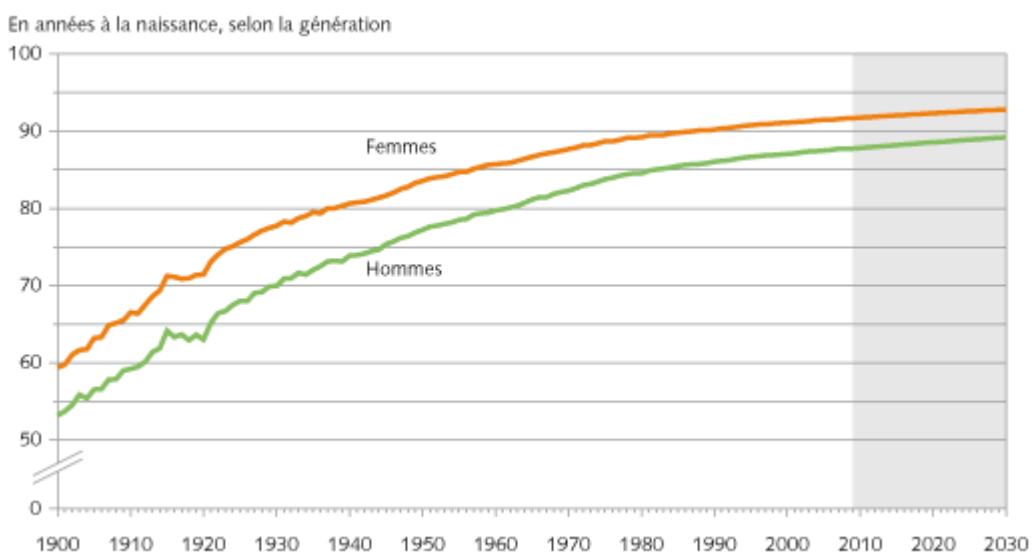
Au niveau suisse, les statistiques 2009 de l'OFS indiquent un total d'assurés actifs de 3.64 mios pour 0.96 mios de bénéficiaires de rentes, soit un rapport de 3.81. Pour la première fois depuis l'année 2005, l'effectif des assurés actifs a légèrement reculé de 0.2% alors que dans le même temps le nombre de bénéficiaires de rente progressait de 2.6%. Après une brève hausse de 2006 (3.83) à 2008 (3.92), le ratio actifs/rentiers repart donc à la baisse en 2009, ratio qui s'établissait encore à 4.86 en 1996 (cf. tableau ci-après).



Source : OFS

L'évolution de la démographie suisse prévue par l'OFS (voir graphiques ci-dessous) exprime bien la problématique à venir, à savoir une durée de vie de la population helvétique qui se rallonge et une pyramide des âges qui se déséquilibre toujours plus au fil du temps. Tout ceci porte à croire que le rapport actifs/rentiers va probablement encore se dégrader à long terme.

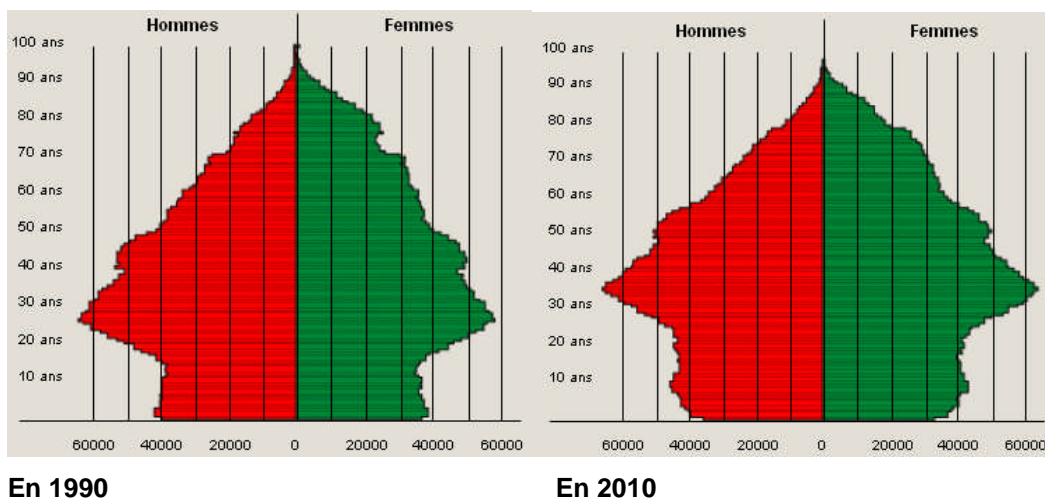
### Durée moyenne de vie



Source : OFS

© BFS

Evolution de 1990 à 2010 de la pyramide des âges pour la Suisse (source : OFS)



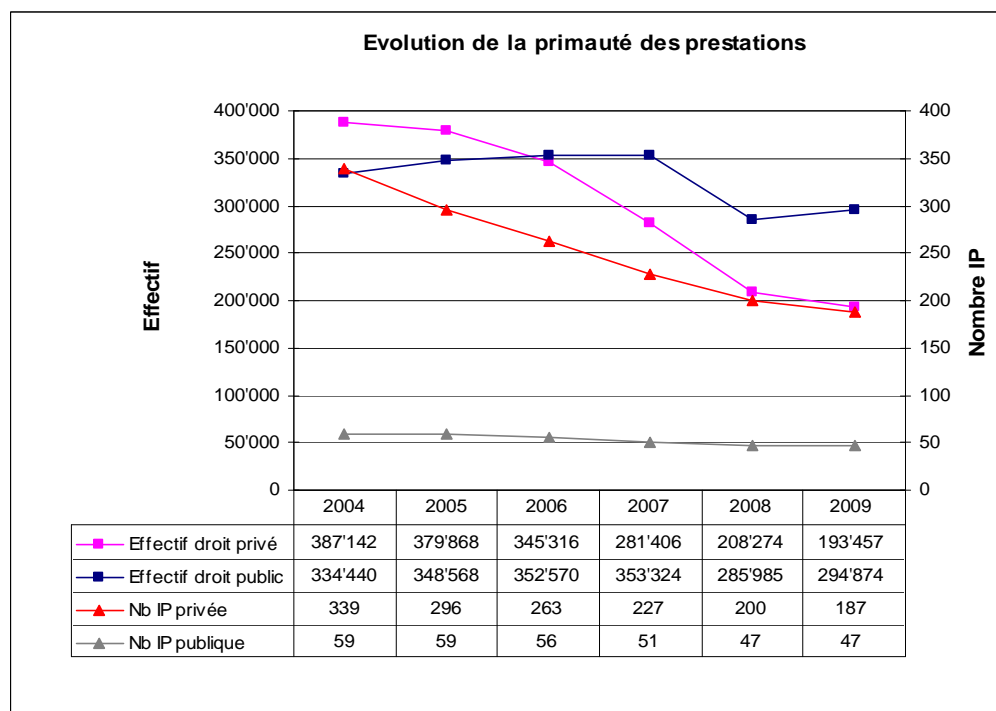
### 3.3. Prestation de retraite

#### 3.3.1 Primauté

La quasi totalité des caisses de pensions observées en 2010 travaillent selon le principe de primauté des prestations. La caisse de pensions de la ville de Berne ainsi que Previs offrent les deux systèmes, soit la primauté des prestations et la primauté des cotisations. Comunitas utilise quant-à-elle la primauté des cotisations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

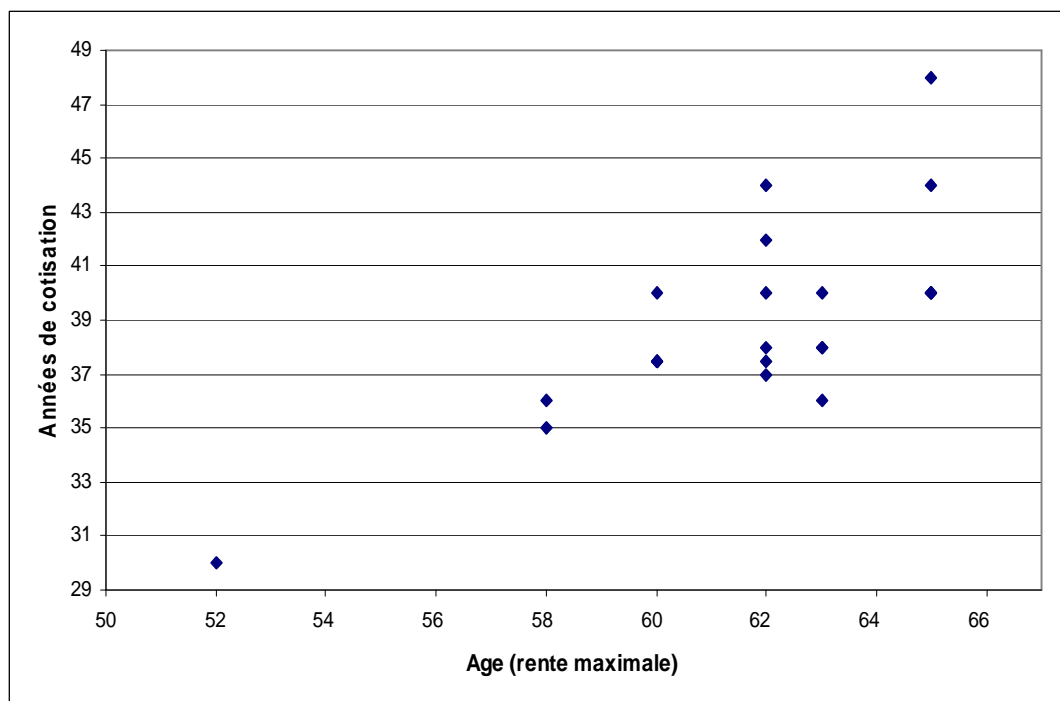
Au niveau suisse, 47 des 98 caisses de pensions publiques étaient en primauté des prestations en 2009, pour un total de 294'874 assurés. Le domaine privé présente des chiffres très différents, avec seulement 8% des caisses de pensions en primauté des prestations, pour 6% des assurés. De 2004 à 2009, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de 45% et les effectifs ont baissé de moitié.

La primauté des cotisations attire manifestement de plus en plus d'institutions de prévoyance privée et publique, ce qui implique, de facto, une baisse significative des effectifs dans le nombre total des personnes liées au système de la primauté des prestations. Dans le domaine privé, on peut citer comme exemple récent la Caisse de pensions de Novartis, qui est passée en primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les institutions publiques de notre univers de référence sont également concernées, puisque pas moins de quatre d'entre elles projettent à cours ou moyen terme de passer en primauté des cotisations (cf. annexe 4.2A et 4.2B).



Source : OFS

### 3.3.2 Rente de retraite (âge et années de cotisation)



#### Âge (rente maximale) 2010

Moyenne :	62	CPEV :	58-60
Minimum :	52 (Police et prison GE)	CIP :	58
Maximum :	65 (5 caisses)	CPCL :	55 <sup>1</sup> -65

#### Années de cotisation 2010

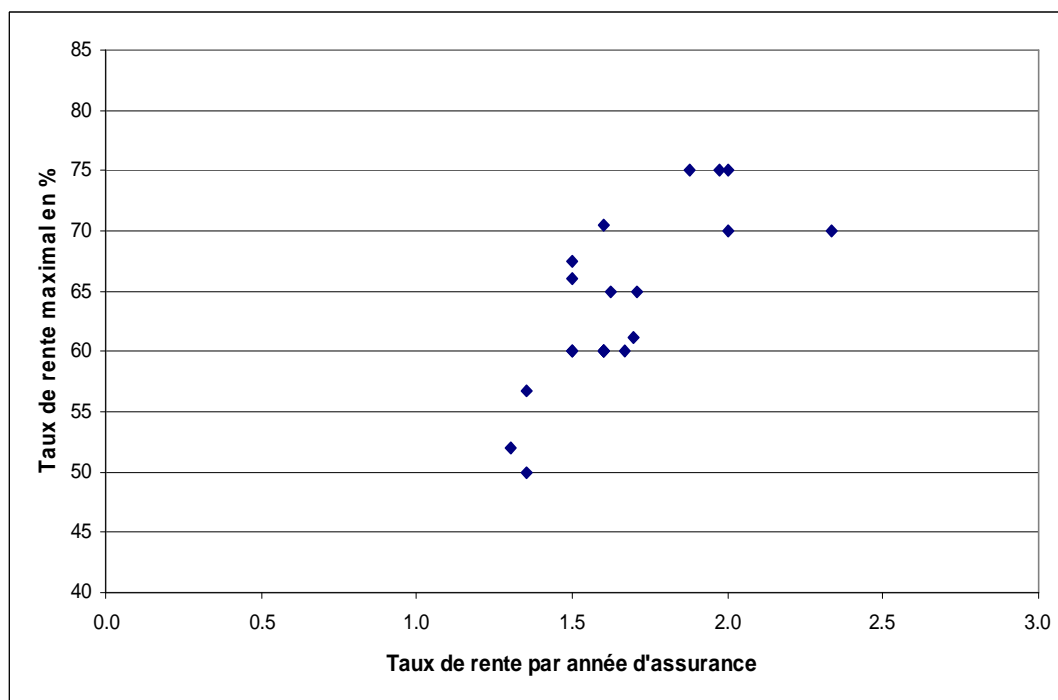
Moyenne :	38	CPEV :	37.5
Minimum :	30 (Police et prison GE)	CIP :	36
Maximum :	48 (Ville de Lausanne)	CPCL :	43 <sup>1</sup> -48

En dehors des institutions concernées par une fusion, il n'y a pas eu de modification au sein des caisses de pensions analysées en 2010.

Concernant PREV.ne (fonction publique NE), issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2010 des trois caisses publiques neuchâteloises, il faut compter 42 années de cotisations pour obtenir une rente maximale à l'âge de 62 ans. Du côté de la CPVAL (canton du Valais), qui rassemble depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la CPPEV (Etat du Valais) et la CRPE (enseignants valaisans), un assuré bénéficiera d'une rente complète à l'âge de 60 ans et 37.5 années de cotisation (catégorie A), respectivement à l'âge de 62 ans et 40 années de cotisations (catégorie B).

<sup>1</sup> Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers

### 3.3.3 Taux de rente



#### Taux de rente (par année d'assurance) 2010

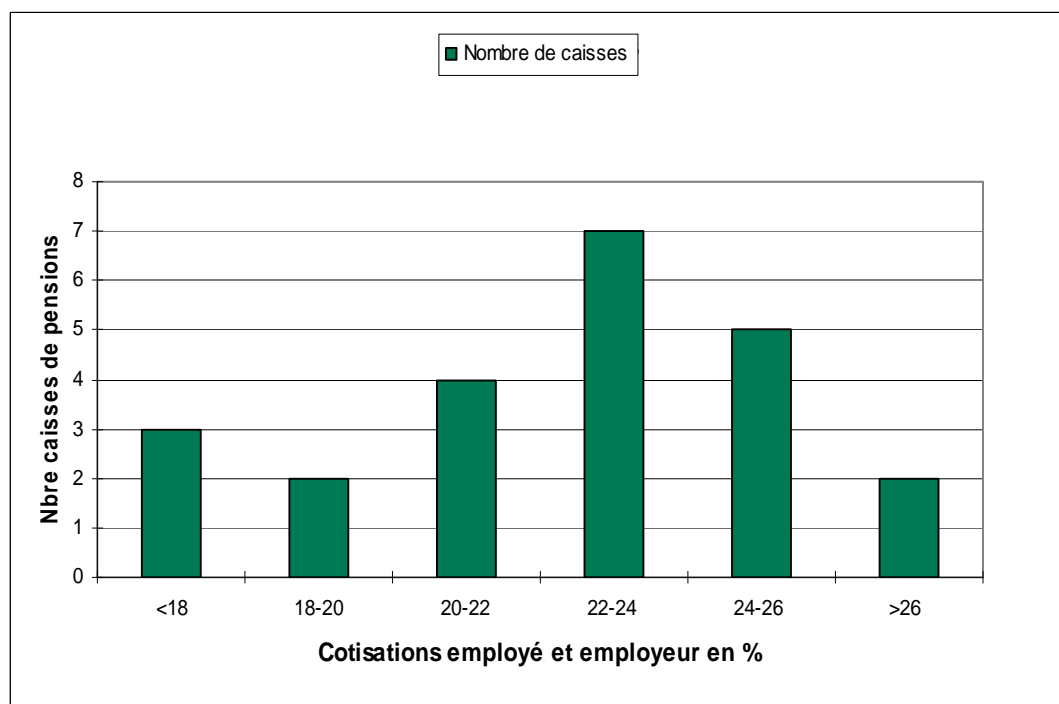
Moyenne :	1.66	CPEV :	1.60
Minimum :	1.30 (Ville de Delémont)	CIP :	1.67
Maximum :	2.33 (Police et prison GE)	CPCL :	1.50

Hormis la ville de Monthey (CPM) et la Fonction publique neuchâteloise (PREV.ne) avec une valeur à 1.35, ainsi que la ville de Delémont (FRED) avec 1.30, le taux de rente par année d'assurance se situe essentiellement entre 1.5 et 2.0.

Le taux de rente maximal se situe, quant-à-lui, principalement entre 60 et 75%, sauf pour les caisses précitées (CPM avec 50%, PREV.ne avec 56.75% et FRED avec 52%).

### 3.4. Financement

#### 3.4.1 Cotisations totales



#### Cotisations totales 2010 (en %)

Moyenne :	22.0	CPEV :	24.0
Minimum :	16.0	CIP :	24.0
Maximum :	26.7	CPCL :	26.0

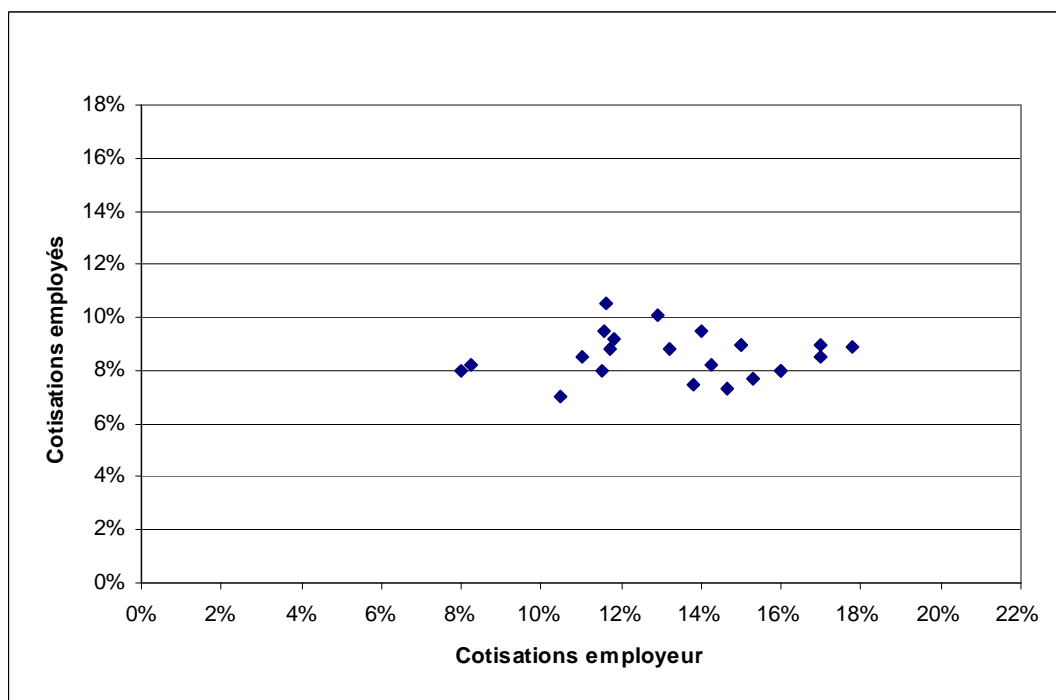
Près de 70% des caisses ont un taux de cotisation total (employé/employeur) se situant entre 20 et 26%. La CPPEF, PREV.ne, Comunitas, PREVIS et le FRED sont cependant inférieurs. La CP et la CPCL ont pour leur part un taux supérieur ou égal à 26%. La CPCL a un taux de cotisation total de 34% pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers.

Trois caisses ont augmenté leurs taux de cotisation en 2010 selon les détails suivants :

	Cotisations 2009			Cotisations 2010		
	Employé	Employeur	Total	Employé	Employeur	Total
<b>CEH</b>	7.00%	14.00%	<b>21.00%</b>	7.33%	14.67%	<b>22.00%</b>
<b>CPB</b>	8.40%	10.40%	<b>18.80%</b>	9.20%	11.80%	<b>21.00%</b>
<b>CPJU</b>	9.10%	12.90%	<b>22.00%</b>	10.10%	12.90%	<b>23.00%</b>

Ces taux de cotisation ne tiennent pas compte d'éventuelles cotisations d'assainissement.

### 3.4.2 Cotisations employés / employeurs



#### Cotisations employé 2010 (en %)

Moyenne :	8.58	CPEV :	9.00
Minimum :	7.00	CIP :	9.00
Maximum :	10.50	CPCL :	9.00

#### Cotisations employeur 2010 (en %)

Moyenne :	13.40	CPEV :	15.00
Minimum :	8.00	CIP :	15.00
Maximum :	17.80	CPCL :	17.00

Les cotisations payées par les employés sont fixées, pour la majorité des caisses analysées, entre 8 et 10% du traitement assuré. Les parts financées par les employeurs diffèrent, quant-à-elles, considérablement. En effet, celles-ci varient entre 8 et 18% du traitement assuré.

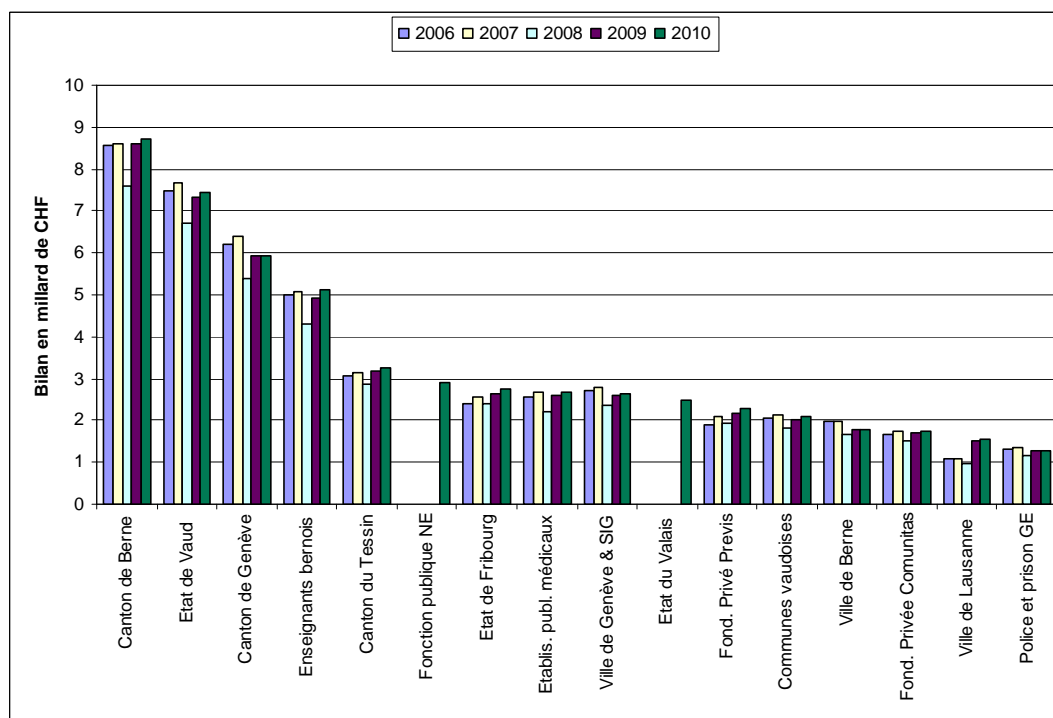
Les taux de la CPCL pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers se montent à 11.5% pour les employés et à 22.5% pour l'employeur.



### 3.5. Eléments financiers

#### 3.5.1 Total du bilan

Le graphique ci-dessous contient uniquement le total des bilans de plus d'un 1 milliard de francs.



#### Total du bilan 2010 (en mios CHF)

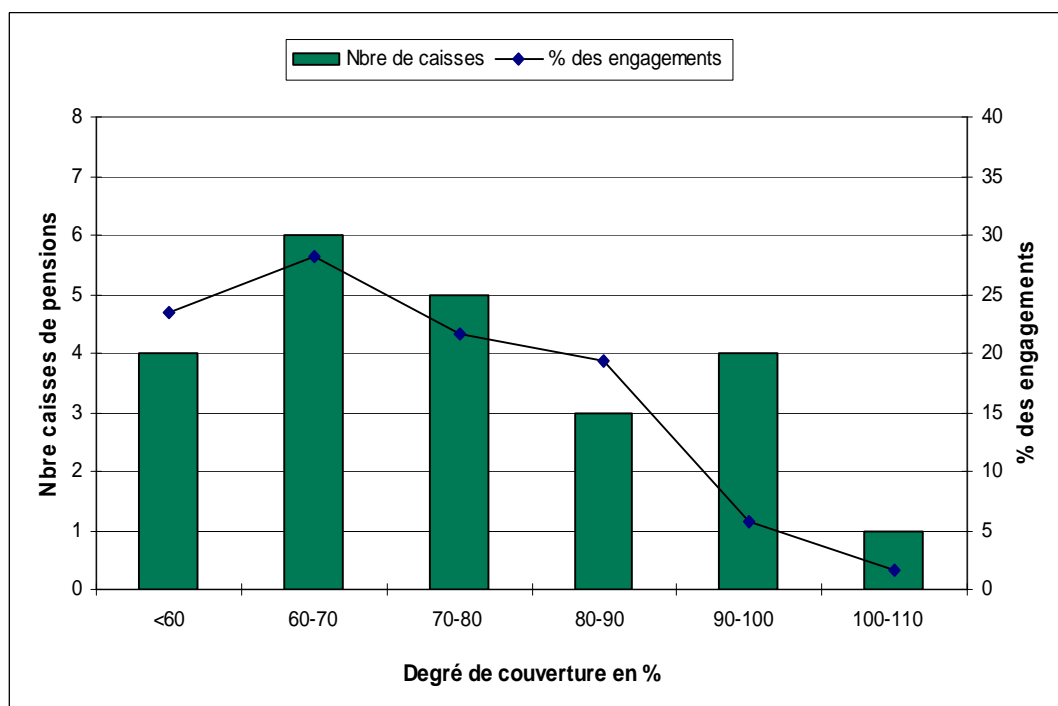
Total :	56'349	CPEV :	7'422
Moyenne :	2'450	CIP :	2'084
Minimum :	39 (Ville de Monthey)	CPCL :	1'557
Maximum :	8'729 (Canton de Berne)		

La fortune cumulée des caisses s'est appréciée de 2.8% à fin 2010 (augmentation de 11.8% l'année précédente). En dehors de la ville de Fribourg (CPVF), toutes les caisses de l'échantillon ont vu leur fortune augmenter.

Les quatre caisses de pensions qui ont un total du bilan supérieur à 4 milliards totalisent 48.3% du total de la fortune et 43.9% des assurés de l'échantillon. Il s'agit des caisses cantonales de Berne (CPB), Vaud (CPEV) et Genève (CIA), ainsi que la caisse des enseignants bernois (CACEB).

En mettant en rapport le total du bilan avec l'effectif des caisses (total du bilan divisé par l'effectif, assurés et pensionnés), les résultats sont très disparates et vont de CHF 84'322.- pour la caisse de Monthey (CPM) à CHF 551'605.- pour la caisse Police et prison GE. La moyenne s'établit à CHF 166'436.- (contre CHF 161'277.- en 2009). Au niveau suisse, cette moyenne se monte CHF 202'739.- pour les caisses de pensions publiques (chiffres 2009).

### 3.5.2 Degré de couverture



#### Degré de couverture 2010

Moyenne :	74.65%	CPEV :	64.88%
Minimum :	49.33% (Ville de Fribourg)	CIP :	70.11%
Maximum :	105.20% (Police et prison GE)	CPCL :	55.70%

Après les fortes baisses enregistrées en 2008 et l'important rebond de 2009, les degrés de couverture de l'ensemble des institutions de prévoyance analysées diminuent très légèrement, en moyenne, de 0.7 point de pourcentage à fin 2010. L'amplitude des variations s'étend selon les caisses de -3.34 points de pourcentage pour la CACEB (enseignants bernois), recul lié au changement de taux technique, à +6.6 points de pourcentage pour la CPVAL (canton du Valais), qui a bénéficié d'une importante recapitalisation en 2010.

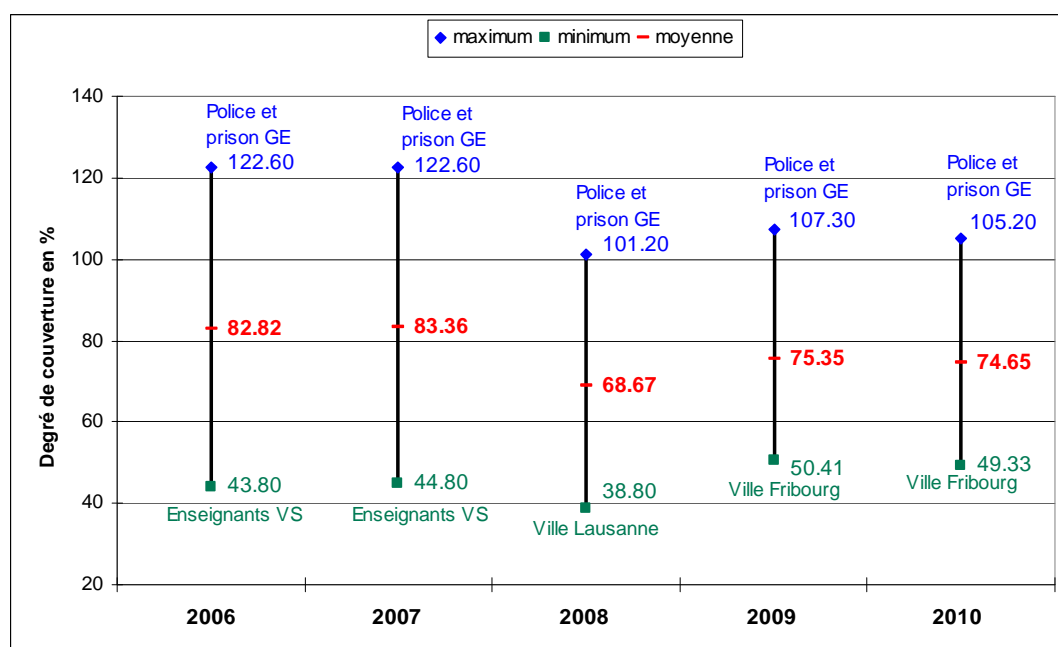
De son côté, Swisscanto relève dans son enquête 2011 une très légère augmentation de moins de 1 point de pourcentage du degré de couverture pondéré en fonction de la fortune des caisses de pensions suisses, qui atteint à fin 2010 106% pour les institutions de prévoyance de droit privé et 91% pour celles de droit public. En comparaison avec le degré de couverture moyen de notre univers de référence à fin 2010, on peut estimer que les caisses publiques suisses alémaniques ont des taux de couverture globalement plus élevés.

## Evolution du degré de couverture des caisses observées

Degré de couverture	2006	2007	2008	2009	2010
> 100 %	5	5	1	1	1
90% - 99%	4	3	1	3	4
80% - 89%	5	5	4	5	3
70% - 79%	6	8	4	4	5
60% - 69%	2	2	6	8	6
50% - 59%	1	1	7	4	3
< 50%	2	1	2	0	1
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>23</b>

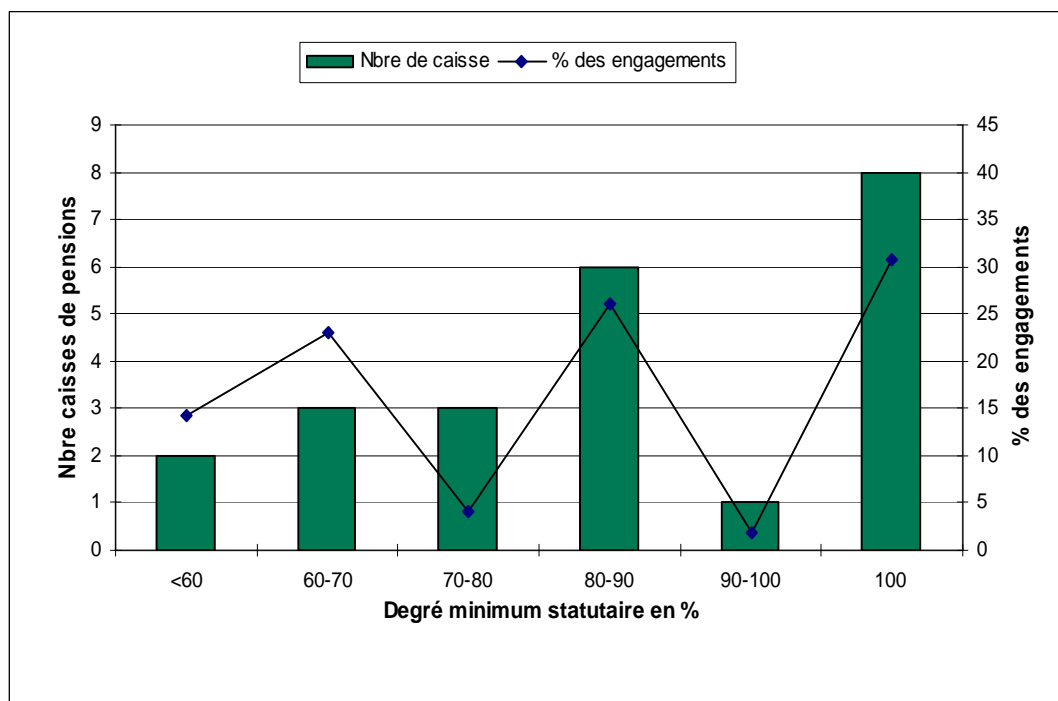
Comme en 2008 et 2009, seule la Caisse Police et prison GE (CP) possède encore un degré de couverture supérieur à 100%, alors que 5 caisses étaient dans cette situation en 2006 et 2007.

En 2010, la majorité des caisses de pensions analysées (soit 15 caisses sur 23) ont un degré de couverture inférieur à 80%. Pour rappel, la récente modification de la législation fédérale concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public impose aux caisses publiques, et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'atteindre un degré de couverture global de 80% d'ici 40 ans. En outre, cet objectif de couverture doit être progressivement atteint avec un premier palier à 60% en 2020 et un second palier à 75% en 2030.



Pour information, le degré de couverture moyen 2009 a été calculé en tenant compte des Caisses récemment fusionnées (CPVAL et PREV.ne), ainsi que de la nouvelle Caisse observée (FRED). En effet, le degré de couverture 2009 de ces institutions apparaît dans les rapports de gestion 2010 et permet ainsi une meilleure comparaison.

### 3.5.3 Degré de couverture minimum statutaire



#### Degré de couverture minimum statutaire 2010

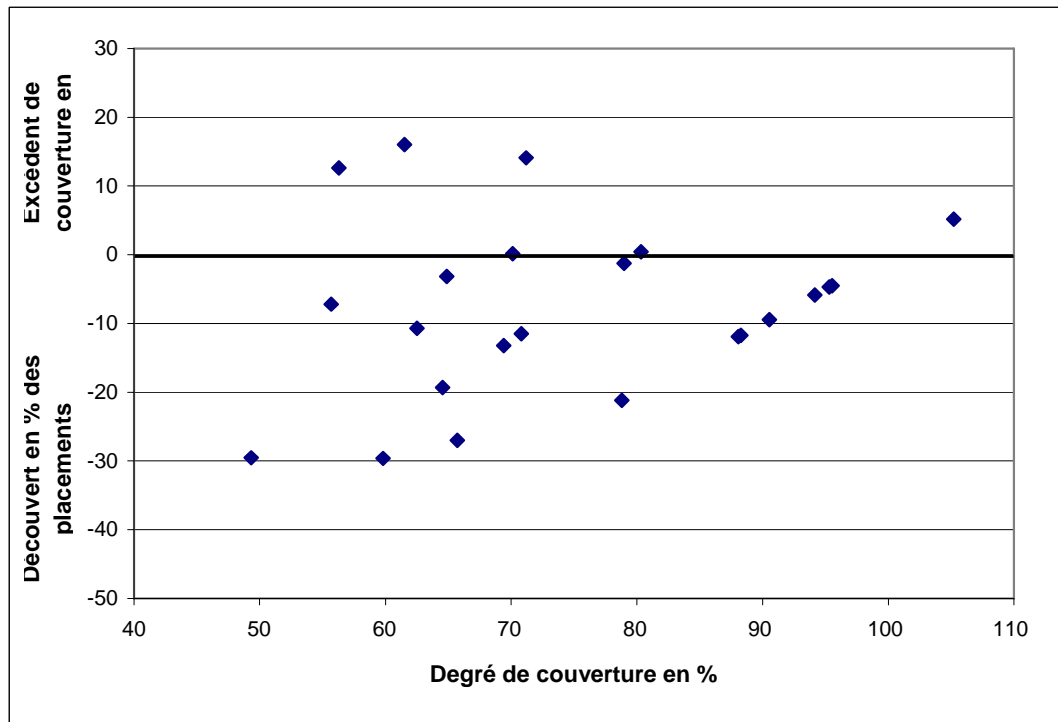
Moyenne :	82%	CPEV :	67%
Minimum :	50% (canton de Genève)	CIP :	70%
Maximum :	100% (8 caisses)	CPCL :	60%

Le degré de couverture minimum a été fixé à 100% pour six caisses de pensions publiques, dont les trois caisses bernoises, la caisse des fonctionnaires de police et de la prison de Genève et les caisses de Bulle et Delémont. Les deux caisses de pensions de droit privé sont, quant-à-elles, contraintes légalement d'appliquer la capitalisation intégrale et donc d'avoir un degré minimum de 100%.

Concernant la Caisse de la fonction publique neuchâteloise (PREV.ne) nouvellement créée, son degré de couverture doit suivre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'évolution suivante : 85% dans un délai de 20 ans, 100% dans un délai de 30 ans et 115% dans un délai de 40 ans.

### 3.5.4 Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire

En 2010, six caisses de pensions (contre neuf en 2009) sont en-dessus de leur objectif de couverture et dix-sept (contre seize en 2009) sont en-dessous. Parmi les caisses qui ont fixé un degré minimum à 100%, une seule sur huit a atteint son objectif à fin 2009, contre 6 encore en 2007.



L'annexe 4.6 B démontre la difficulté pour la majorité des caisses de pensions publiques romandes à atteindre leur degré de couverture statutaire en 2010.

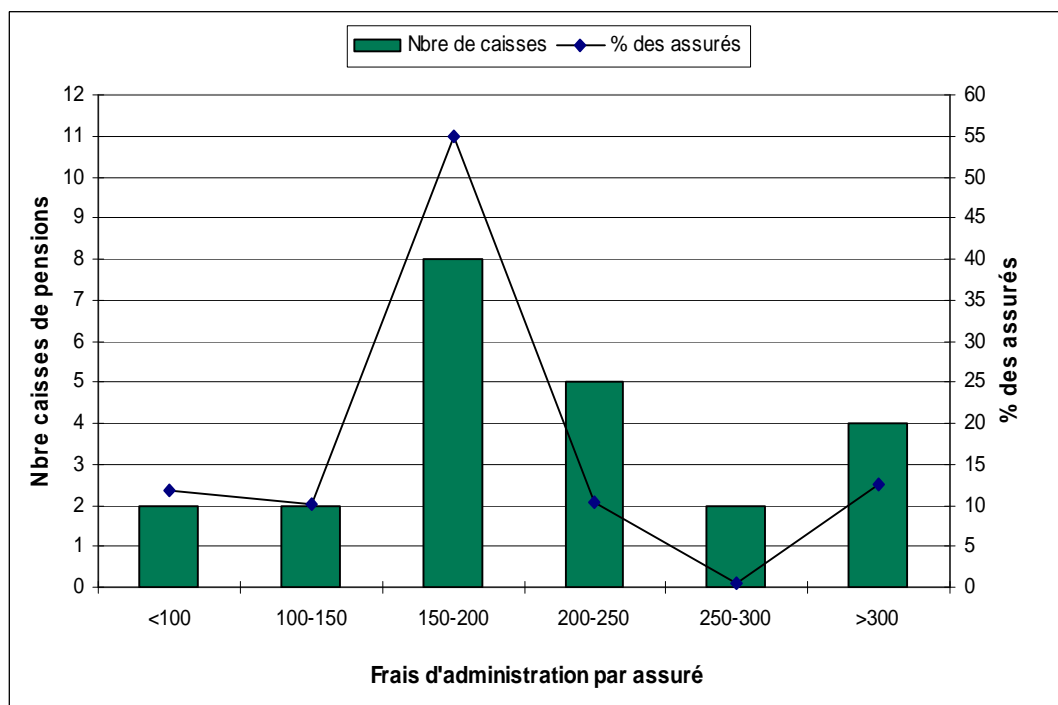
### 3.5.5 Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pensions ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernée.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par la collectivité publique :

- Frais du personnel direct (ex : collaborateurs administratifs)
- Frais du personnel indirect (ex : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous pour 2010 montrent, comme chaque année, des différences de frais importantes existant entre les différentes caisses de pensions observées.



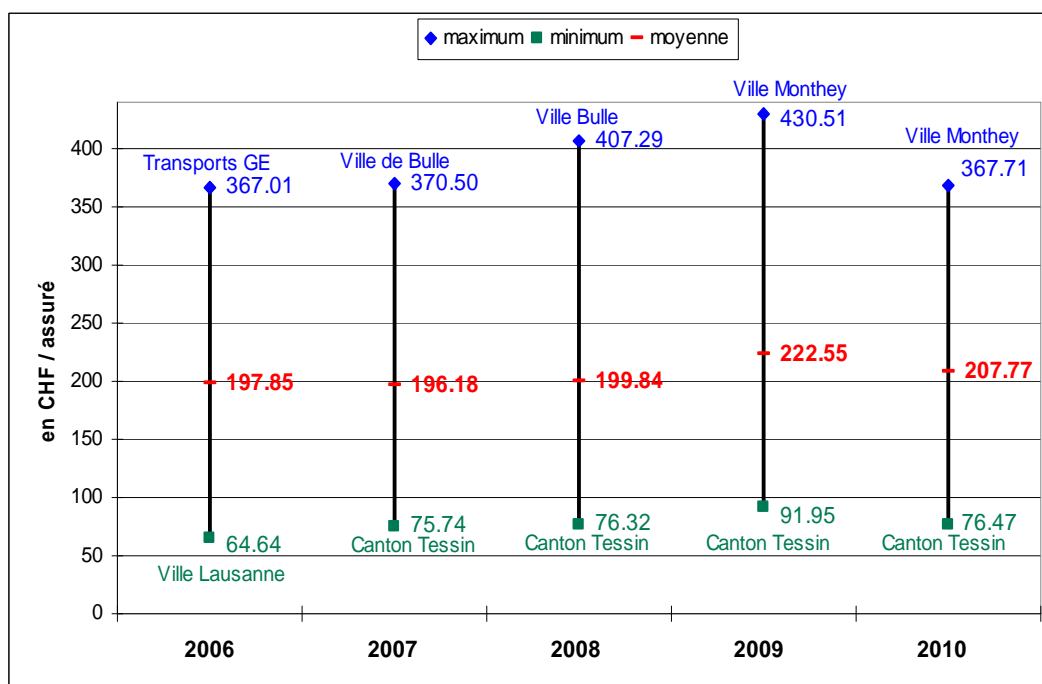
### Frais d'administration par assuré 2010 (en CHF)

Moyenne :	208.-	CPEV :	189.-
Minimum :	76.- (Canton du Tessin)	CIP :	206.-
Maximum :	368.- (Ville de Monthey)	CPCL :	201.-

Les frais moyens par assuré ont diminué en moyenne de 7% par rapport à l'année dernière, passant de CHF 223.- à CHF 208.- par assuré. Douze caisses (contre sept en 2009) affichent une diminution de leur frais d'administration.

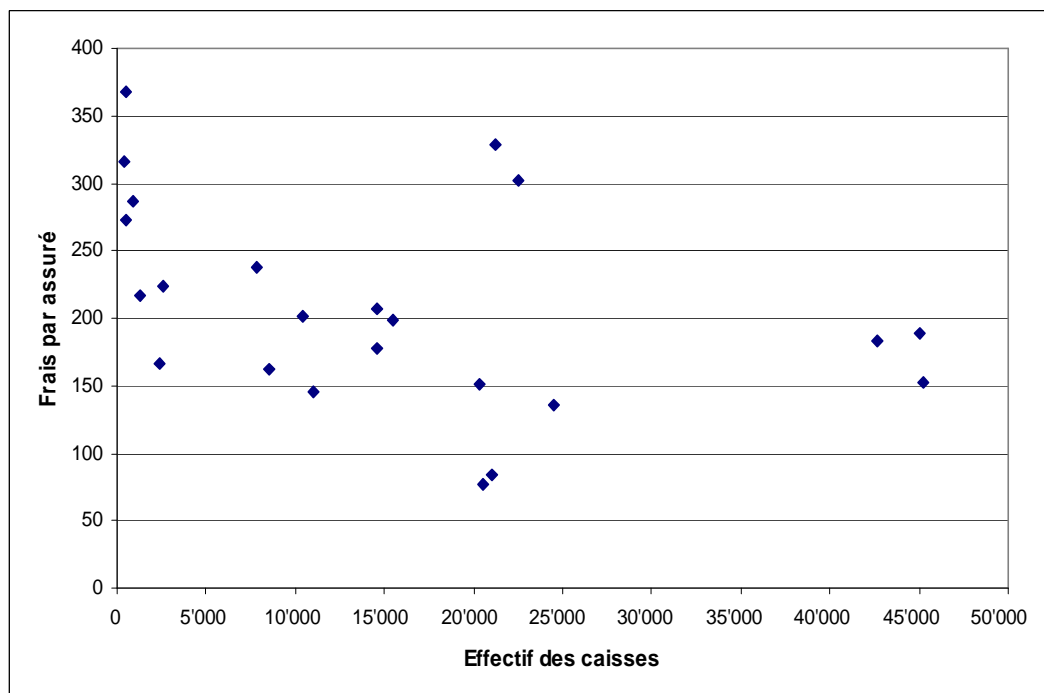
De son côté, Swisscanto a calculé une moyenne de CHF 305.- par assuré dans sa 11<sup>e</sup> enquête citée précédemment. Au niveau suisse, l'OFS indique, pour 2009, des frais moyens de CHF 172.- par assuré. Là également, ce chiffre est à prendre avec les réserves qui s'imposent, puisqu'il tient compte d'un nombre important de caisses de pensions privées propres à une entreprise. Ces caisses de pensions sous-estiment régulièrement leurs frais administratifs, certaines allant même jusqu'à afficher des frais nuls, l'employeur les prenant intégralement à sa charge.

### Evolution des frais administratifs par assuré





### 3.5.6 Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse



Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pensions. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Or, en réalité, certaines caisses de pensions affichent des coûts très bas car une partie conséquente de leur gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

### 3.5.7 Performance

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pensions observées. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances sont très différentes d'une caisse à l'autre. Il serait hautement souhaitable que les caisses de pensions publiques fassent calculer leurs performances annuelles sur la base des comptes audités, comme c'est le cas pour la CPEV et la CIP depuis 1998.

Des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) auraient permis une analyse plus fine et une comparaison plus fiable entre les caisses ainsi, qu'avec leur indice de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues.

Globalement, une analyse performance / risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats et des performances passablement disparates pour cette classe d'actif.

Le tableau ci-dessous affiche les méthodes de calcul utilisées :

Méthode	Nombre de caisses
Valeur de rendement	16
Discounted Cash-flow	5
Valeur de rendement & intrinsèque	2

Les caisses de pensions étudiées utilisent majoritairement la méthode de la valeur de rendement, car cette dernière est réaliste, facilement compréhensible et plus économique à appliquer. Celle du Discounted Cash-flow (cash-flows actualisés ou DCF) provient du milieu bancaire. Elle est plus compliquée et implique une projection des revenus futurs à long terme (10 ans), elle est liée à la performance. Seule la ville de Lausanne (CPCL), les Enseignants bernois (CACEB), la ville de Berne (PVK), la fondation Comunitas et la ville de Genève et SIG (CAP) favorisent cette méthode.

Les autres méthodes de valorisation de l'immobilier sont hétérogènes. Elles peuvent être un mixte de la valeur de rendement, couplées à la valeur intrinsèque, ou représenter tout simplement la valeur vénale.

- **Changement des méthodes d'évaluation**

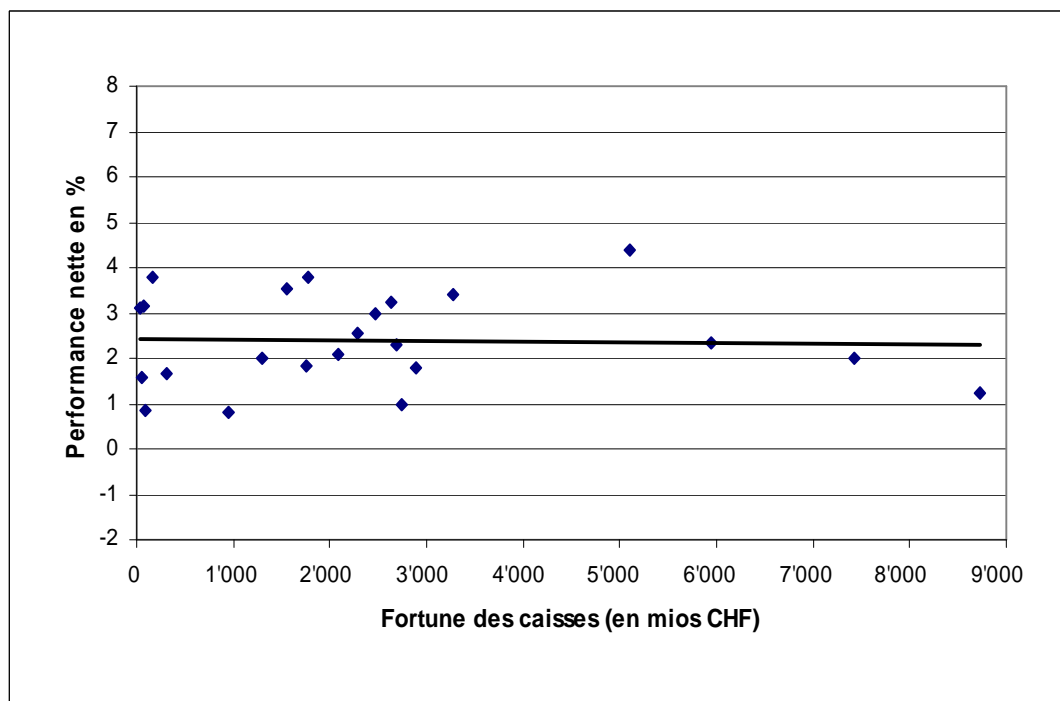
Des méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer les valorisations des postes concernés.

- **Frais des placements**

Comme pour les frais administratifs, les frais des placements peuvent varier considérablement en fonction du mode de gestion de la caisse de pensions. A l'extrême, ces frais peuvent être nuls lorsque l'employeur les prend intégralement à sa charge.

Concernant les frais de placements, une étude mandatée par l'OFAS et publiée en mai dernier relevait notamment que pour chaque tranche de cent francs de fortune du 2<sup>ème</sup> pilier, 56 centimes en moyenne étaient dépensés pour la gestion de la fortune, et que à peine un quart de ces frais apparaissaient dans la comptabilité des caisses de pensions. Cette étude montre également que les frais de gestion de la fortune sont très différents selon les caisses, puisqu'ils peuvent aller de 0.15 à 1.86% du capital. A noter pour terminer que l'OFAS estime qu'il n'est pas nécessaire d'instituer de nouvelles règles en la matière, car les adaptations de la réforme structurelle adoptées l'an dernier par le parlement sont suffisantes.

## Performance nette 2010



*Seules les caisses mentionnant explicitement une performance nette ont été prises en compte dans ce chapitre.*

## Performance nette 2010

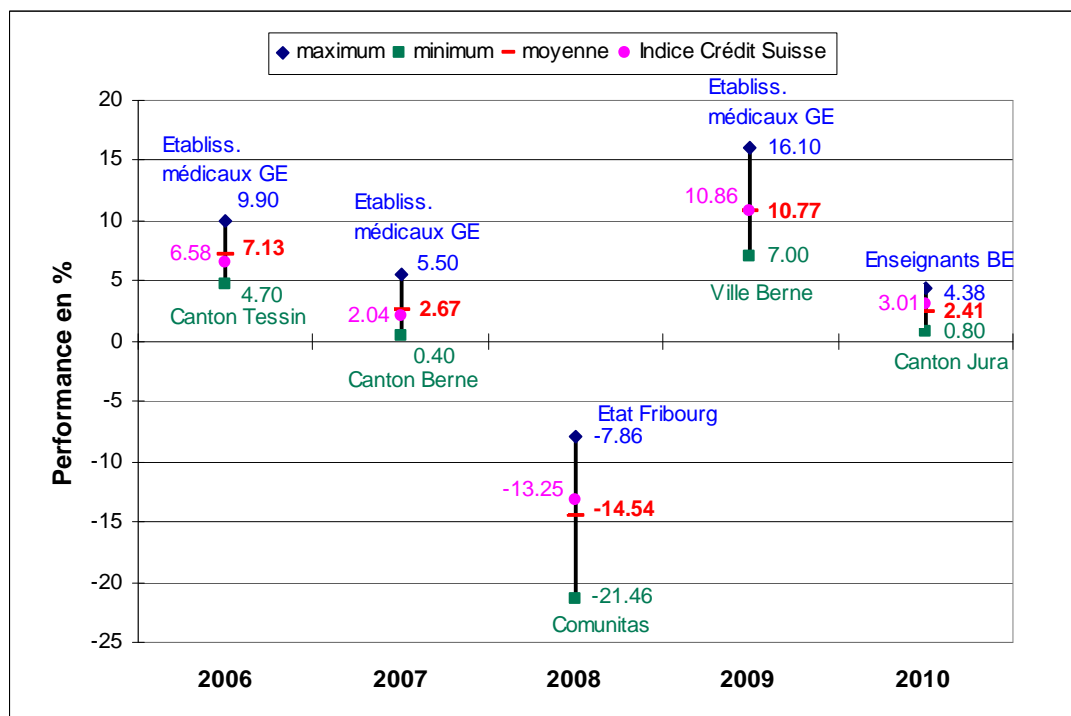
Moyenne :	2.41%	CPEV :	2.02%
Minimum :	0.80% (Canton du Jura)	CIP :	2.07%
Maximum :	4.38% (Enseignants bernois)	CPCL :	3.55%

L'année 2010 se caractérise par des performances de placement relativement faibles, et ceci quelque soit la taille de la Caisse. La Caisse des enseignants bernois (CACEB) réalise la meilleure performance (4.38%) de notre univers de référence, et ceci grâce à la couverture du risque devise.

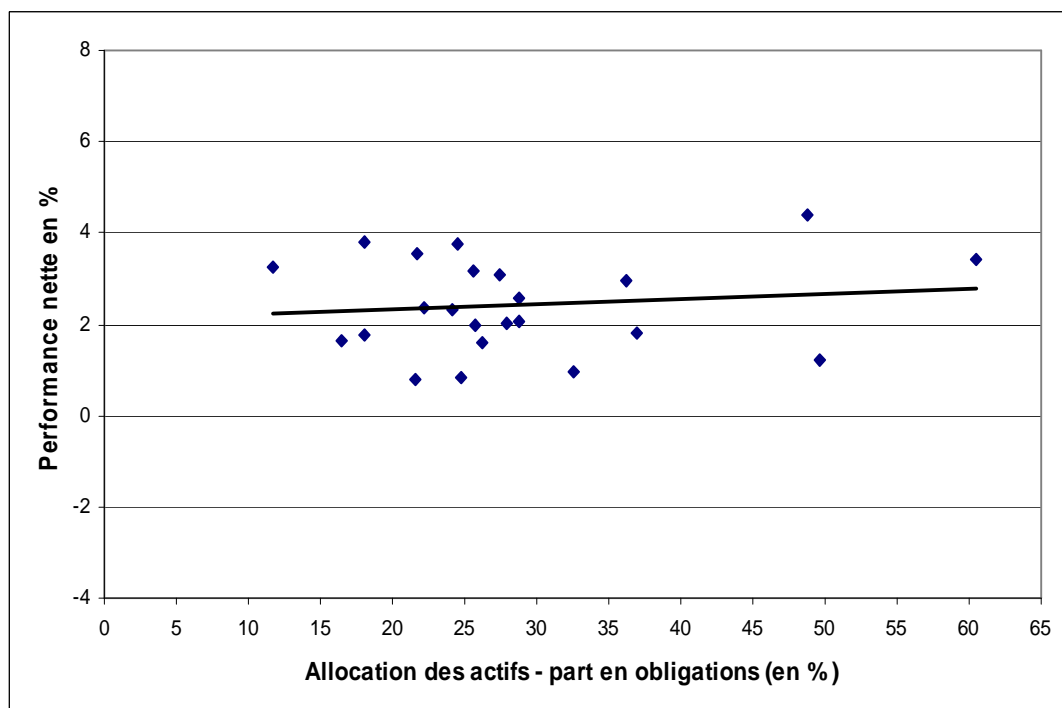
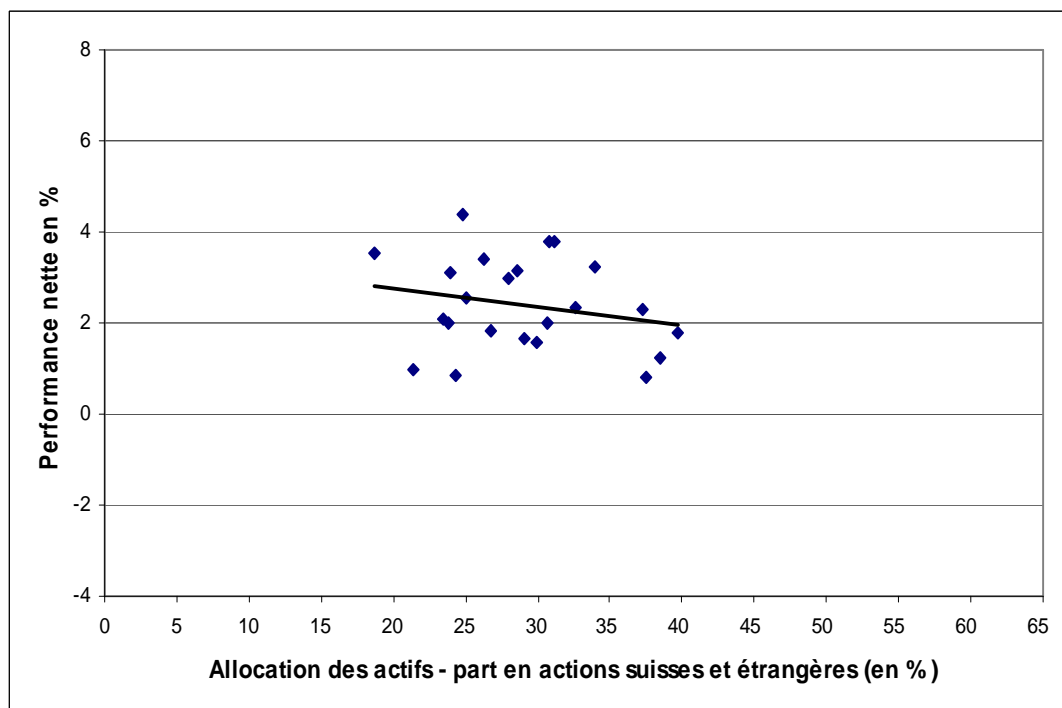
La 11<sup>ème</sup> enquête de Swisscanto auprès des caisses de pensions publiques et privées mentionne une performance nette moyenne de 2.95% pour l'exercice 2010. Les chiffres se situent dans une fourchette de -3.00% à 12.10%. L'étude relève d'ailleurs que sur ces huit dernières années, le résultat n'a été inférieur à 2010 qu'à deux reprises, soit en 2008, année du krach, et en 2007, qui avait également été une année faible.

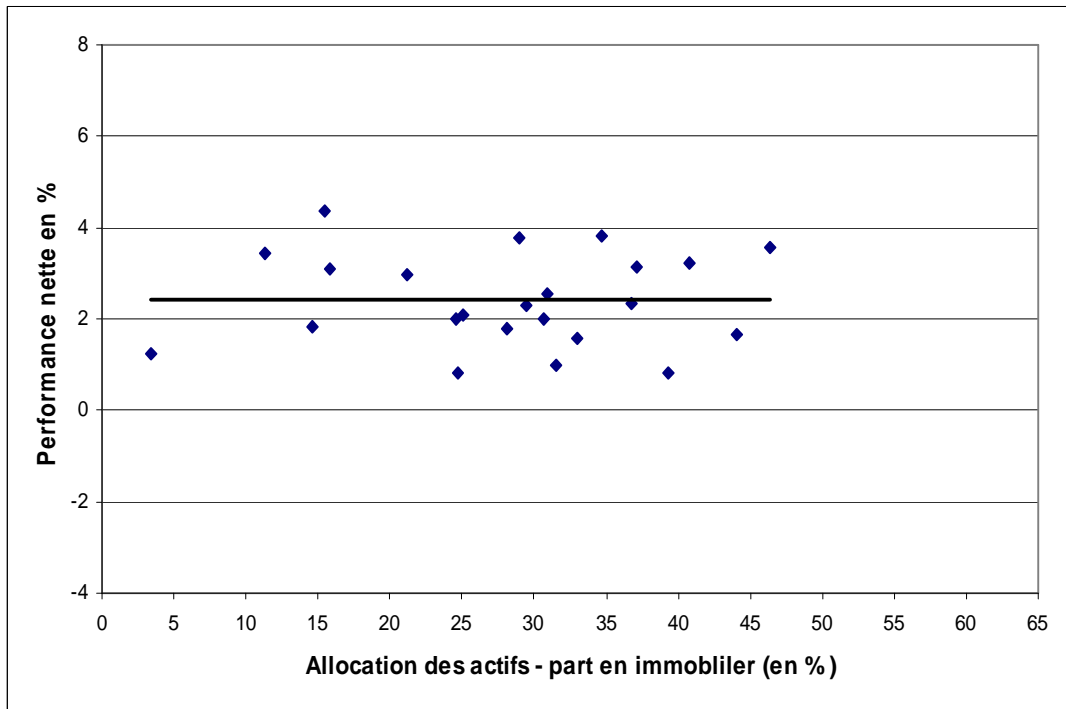
## L'évolution de la performance nette

La lecture du graphique ci-dessous permet de mieux comprendre pourquoi une grande partie des experts du 2<sup>ème</sup> pilier ont qualifié l'année 2008 d'Annus horribilis. En effet, la chute des performances a été vertigineuse à cette période avec une amplitude considérable entre les valeurs minimales et maximales. La tendance s'est inversée l'année suivante où la performance moyenne atteint presque celle de 2005. La performance des placements en 2010 a été relativement faible. Dès lors, la grande majorité des caisses de pensions n'a pu atteindre son degré de couverture minimum statutaire et constituer de nouvelles réserves de fluctuations de valeur (RFV). Ces dernières ont été très souvent intégralement utilisées en 2008 afin d'amortir le choc financier de l'époque.



Les graphiques ci-après mettent en rapport la part d'actions, d'obligations et d'immobilier avec la performance nette affichée avec des échelles identiques.

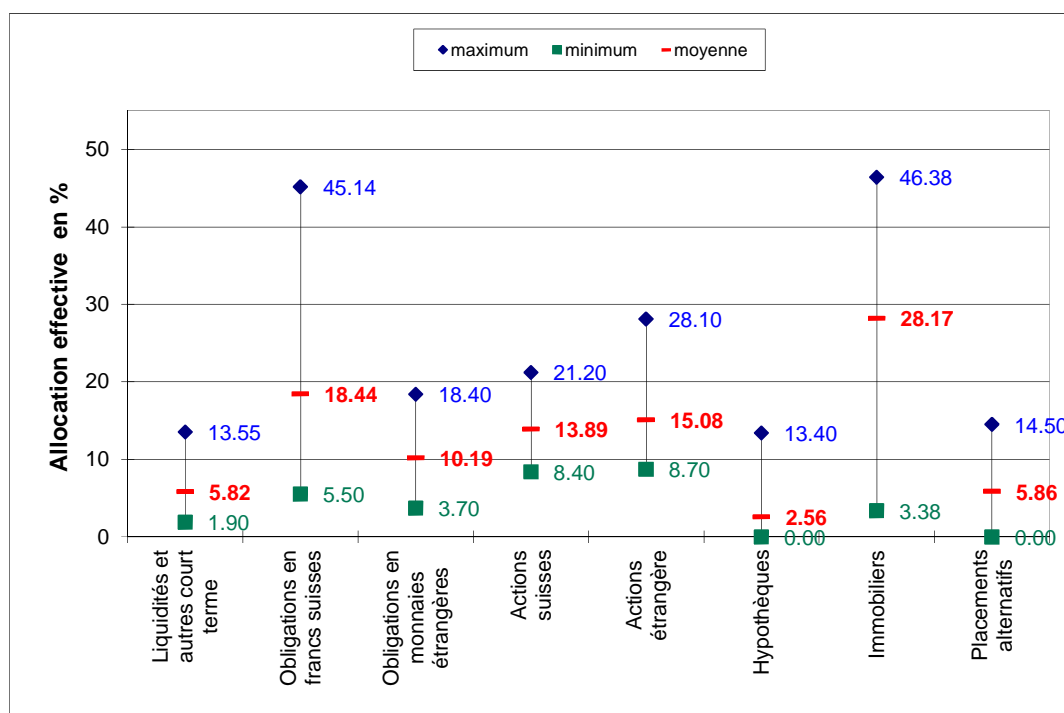




### 3.5.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements indiquées ici sont celles publiées dans les rapports annuels. La catégorie « Placements alternatifs » comprend les placements privés (private equity). Toutefois, certaines caisses de pensions n'identifient pas cette catégorie et l'intègrent dans les actions, ce qui biaise quelque peu les chiffres qui suivent.

Le graphique ci-dessous présente, pour l'année 2010, l'allocation réelle moyenne par classe d'actifs en rouge, ainsi que les allocations minimales et maximales.



	Liquidités, créances à CT et cpte régularisation actif	Obligations et autres créances en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobiliers	Placements alternatifs
<b>CPEV</b>	3.2%	12.3%	15.6%	12.4%	11.4%	10.7%	24.6%	9.9%
<b>CIP</b>	4.2%	13.3%	15.5%	12.0%	11.5%	7.8%	25.1%	10.6%
<b>CPCL</b>	7.8%	14.9%	6.8%	9.9%	8.9%	0.1%	46.4%	5.2%



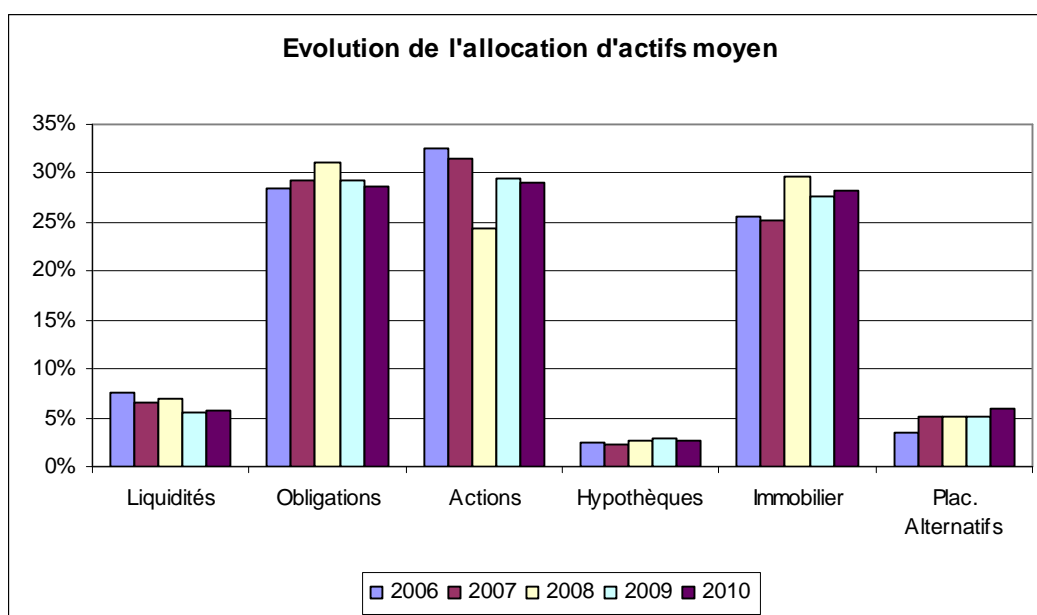
En cumulant les obligations en CHF avec celles en monnaies étrangères (ME), en faisant de même avec les actions, la moyenne des obligations baisse de 2.2% et celle des actions recule de 1.5% en 2010. La baisse des portefeuilles d'obligations depuis 2008 peut être notamment expliquée par la prolongation d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt et la baisse généralisée du rendement dans cette classe d'actifs.

	Obligations CHF et ME			Actions CHF et ME		
	2010	2009	10 vs 09	2010	2009	10vs 09
Moyenne	28.63%	29.27%	-2.20%	28.97%	29.41%	-1.50%
Minimum	11.70%	12.40%	-5.65%	18.75%	18.10%	3.59%
Maximum	60.50%	59.50%	1.68%	39.70%	40.00%	-0.75%

Ce regroupement effectué pour la CPEV, la CIP et la CPCL donne les chiffres suivants :

	Obligations	Actions
CPEV	27.89%	23.78%
CIP	28.84%	23.49%
CPCL	21.73%	18.75%

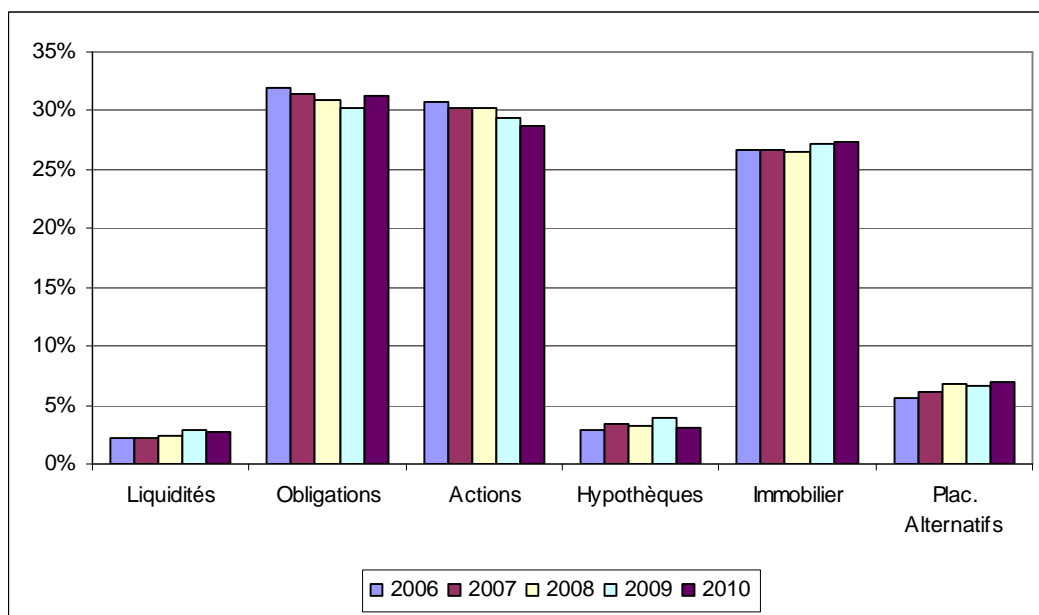
### Evolution des allocations des actifs (moyenne)



Les placements alternatifs ont progressés dans les portefeuilles des caisses de pensions observées pour atteindre une part 5.9% en 2010 (3.6% en 2006). Les obligations et l'immobilier ont joué le rôle "d'allocation refuge" en 2008 quand les marchés boursiers ont chuté.

Allocations moyennes	2006	2007	2008	2009	2010
Liquidités	7.5%	6.6%	7.0%	5.6%	5.8%
Obligations	28.5%	29.3%	31.1%	29.3%	28.6%
Actions	32.5%	31.6%	24.4%	29.4%	29.0%
Hypothèques	2.4%	2.3%	2.6%	2.8%	2.6%
Immobilier	25.5%	25.1%	29.7%	27.7%	28.2%
Placements alternatifs	3.6%	5.1%	5.1%	5.2%	5.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

### Evolution des allocations stratégiques (valeurs moyennes)



Le graphique ci-dessus montre une certaine stabilité dans les allocations stratégiques, malgré les très fortes turbulences des marchés financiers ces dernières années. La règle des trois tiers (1/3 obligations, 1/3 actions, 1/3 immobilier y compris les hypothèques) demeure d'actualité.

Concernant l'évolution des stratégies de placements des Caisses de pensions suisses, il ressort de la 11<sup>ème</sup> enquête Swisscanto que près d'un tiers des participants à l'enquête ont adapté leur allocation stratégique en 2010. Ce sont les catégories Immobilier Suisse, Actions étrangères et Placements alternatifs qui ont le plus souvent été adaptées à la hausse. A l'inverse, les obligations suisses ont le plus souvent été revues à la baisse.

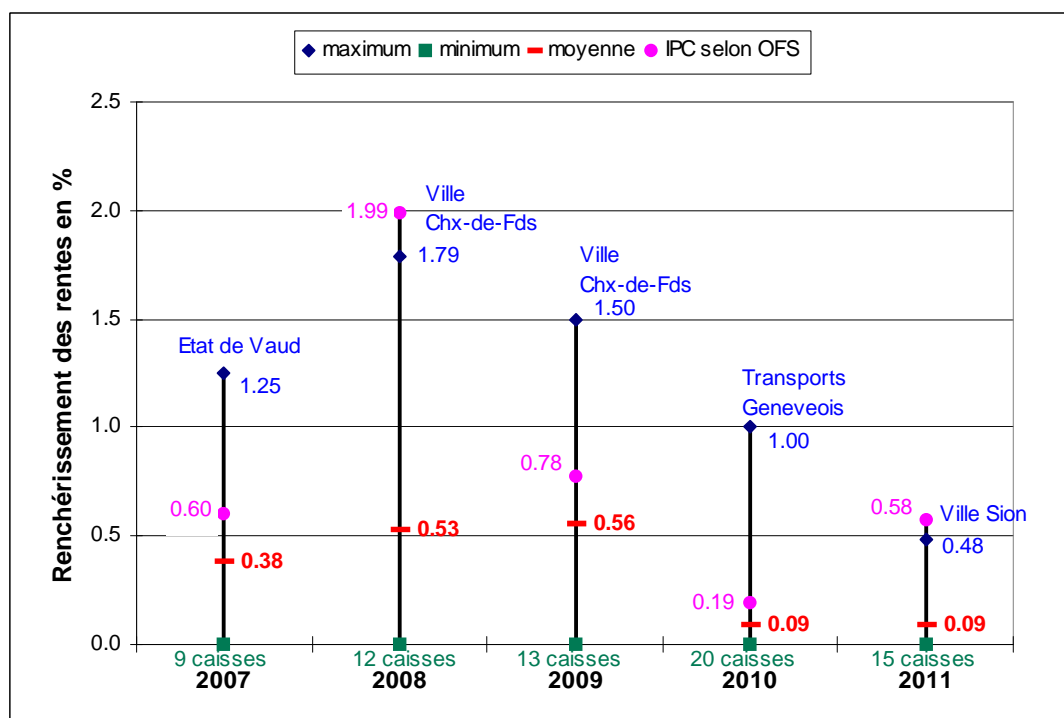
L'annexe 4.9 indique que sur l'échantillon analysé, seules 6 caisses de pensions ont modifié leur allocation tactique de 2009 à 2010.

Le tableau ci-dessous révèle combien d'institutions de prévoyance de notre analyse ont augmenté ou diminué leur part pour chacune des catégories d'actifs :

<b>Catégorie</b>	<b>Augmenté</b>	<b>Diminué</b>
Liquidités	0	3
Obligations en francs suisses	4	1
Obligations en monnaies étrangères	1	1
Actions suisses	0	4
Actions en monnaies étrangères	6	0
Hypothèques	0	1
Immobiliers	2	2
Placements alternatifs	2	1

On constate que toutes les Caisses ayant modifié leur allocation stratégique ont adapté à la hausse la catégorie Actions étrangères, à la recherche peut-être d'une diversification de leur portefeuille et de meilleurs rendements.

### 3.5.9 Indexation des rentes



#### Indexation des rentes pour l'année 2011

Moyenne :	0.09%	CPEV :	0.0%
Minimum :	0.00% (15 caisses)	CIP :	0.0%
Maximum :	0.48% (Ville de Sion)	CPCL :	0.0%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, huit caisses publiques ont accordé une indexation à leurs pensionnés; cette indexation se situe cependant toujours en dessous de l'indice des prix à la consommation. Les quinze autres caisses n'ont pas procédé à une indexation des rentes.

La situation financière difficile de nombreuses caisses les obligent à limiter ou à supprimer le renchérissement des rentes, avec, à moyen terme, des diminutions potentielles importantes de pouvoir d'achat pour les rentiers.

Le tableau de la page suivante exprime en détails l'évolution des indexations de 2007 à 2011 concernant l'échantillon analysé.

			au 1er janvier					Notes
			2007	2008	2009	2010	2011	
1	<b>CACEB</b>	Enseignants bernois	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
2	<b>CAP</b>	Ville de Genève & SIG	0.75%	1.59%	0.00%	0.30%	0.00%	
3	<b>CEH</b>	Etablis. publ. médicaux	0.40%	0.70%	1.30%	0.30%	0.20%	
4	<b>CIA</b>	Canton de Genève	0.40%	0.70%	1.30%	0.30%	0.20%	
5	<b>CIP</b>	Communes vaudoises	0.00%	0.00%	1.00%	0.00%	0.00%	
6	<b>CP</b>	Police et prison GE	0.40%	0.70%	1.30%	0.30%	0.20%	
7	<b>CPB</b>	Canton de Berne	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
	<b>CPC</b>	Ville de la Chx-de-Fds	0.50%	1.79%	1.50%	0.00%		1)
8	<b>CPCL</b>	Ville de Lausanne	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
9	<b>CPDS</b>	Canton du Tessin	0.25%	0.90%	0.75%	0.00%	0.15%	
	<b>CPEN</b>	Etat de Neuchâtel	0.47%	0.47%	1.39%	0.00%		1)
10	<b>CPEV</b>	Etat de Vaud	1.25%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2)
11	<b>CPJU</b>	Canton de Jura	0.50%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
12	<b>CPM</b>	Ville de Monthey	1.00%	1.00%	1.00%	0.00%	0.00%	
13	<b>CPPEF</b>	Etat de Fribourg	0.50%	1.75%	1.40%	0.00%	0.30%	
	<b>CPPEV</b>	Etat du Valais	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		3)
14	<b>CPVAL</b>	Etat du Valais					0.00%	3)
15	<b>CPVB</b>	Ville de Bulle	0.47%	0.89%	0.00%	0.00%	0.00%	
16	<b>CPVF</b>	Ville de Fribourg	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
	<b>CPVN</b>	Ville de Neuchâtel	0.19%	0.25%	1.44%	0.00%		1)
17	<b>CPVS</b>	Ville de Sion	1.20%	1.60%	0.64%	0.00%	0.48%	4)
	<b>CRPE</b>	Enseignants valaisans	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		3)
18	<b>FPTPG</b>	Transports genevois	0.70%	1.00%	1.00%	1.00%	0.30%	
19	<b>FRED</b>	Ville de Delémont					0.00%	5)
20	<b>PREV.ne</b>	Fonction publique NE					0.35%	1)
21	<b>PVK</b>	Ville de Berne	0.60%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
22	<b>Comunitas</b>	Fond. Privée Comunitas	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	6)
23	<b>Previs</b>	Fond. Privé Previs	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	

Maximum	1.25%	1.79%	1.50%	1.00%	0.48%
Moyenne	0.38%	0.53%	0.56%	0.09%	0.09%
Minimum	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

IPC selon OFS	0.60%	1.99%	0.78%	0.19%	0.58%
---------------	-------	-------	-------	-------	-------

**Notes :**

- 1) Fusion au 01.01.2010 des trois caisses de pensions publiques neuchâtelaises (CPEN, CPVN et CPC) pour créer Prévoyance.ne.
- 2) Versement d'une allocation unique en 2010.
- 3) Fusion au 01.01.2010 des caisses valaisannes CPPEV et CRPE pour créer la CPVAL.
- 4) Le renchérissement est entièrement à la charge et dépend de chaque employeur. Le taux indiqué correspond au renchérissement accordé par l'employeur principal.
- 5) Nouvelle Caisse analysée à partir de 2010.
- 6) Distribution d'une rente extraordinaire en 2007.

## Généralités en 2010

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases actuarielles <sup>2</sup>	Taux technique	Réassurance	Organe de contrôle	Expert en prévoyance professionnelle
CACEB	BE	Enseignants bernois	Prestations	capitalisation	Oui (temporairement) <sup>1</sup>	EVK2000	3.50%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.00%	Non	BfB Société Fiduciaire SA	Aon Hewitt Associates SA
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non	BfB Société Fiduciaire SA	Pittet Associés SA
CIA	GE	Canton de Genève	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non	Gestoval Sté Fiduciaire SA	Pittet Associés SA
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	3.50%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CP	GE	Police et prison GE	Prestations	capitalisation	Oui	VZ2000	4.50%	Non	BDO SA	M. Raymond Dessingy
CPB	BE	Canton de Berne	Prestations	capitalisation	Oui	LPP2010	3.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	ABCON AG
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non	KPMG SA	Aon Hewitt Associates SA
CPDS	TI	Canton du Tessin	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
CPJU	JU	Canton de Jura	Prestations	mixte	Oui	VZ2005	4.00%	Non	KPMG SA	Pittet Associés SA
CPM	VS	Ville de Monthey	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)	Fiduciaire Fidag SA	Pittet Associés SA
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non	Multifiduciaire Fribourg SA	Pittet Associés SA
CPVAL	VS	Etat du Valais	Prestations	mixte	Oui	VZ2005	4.50% <sup>3</sup>	Non	Inspection cantonale des finances	Aon Hewitt Associates SA
CPVB	FR	Ville de Bulle	Prestations	capitalisation	Oui	VZ2000	4.00%	Oui (Stop-Loss)	Fidu. Maurice Gremaud & Fils SA	Vonlanthen Consulting SA
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Prestations	mixte	Oui	VZ2005	4.50%	Oui (Stop-Loss)	Multifiduciaire Fribourg SA	Pittet Associés SA
CPVS	VS	Ville de Sion	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Non	BfB Société Fiduciaire SA	Pittet Associés SA
FRED	JU	Ville de Delémont	Prestations	capitalisation	Oui	EVK2000	4.00%	Oui (Stop-Loss)	PricewaterhouseCoopers SA	Swisscanto Prévoyance SA
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Aon Hewitt Associates SA
PVK	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	capitalisation	Oui	LPP2010	4.00%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	Cotisations	capitalisation	Non	LPP2010	3.50%	Non	BDO SA	ABCON AG
Previs	BE	Fond. Privé Previs	Prestations + cotisations	capitalisation	Non	EVK2000	4.00%	Non	KPMG SA	ABCON AG

1 : Garantie de l'Etat réintroduite et valable aussi longtemps que le taux de couverture est inférieur à 100%.

2 : CACEB : les tarifs utilisés pour les calculs actuariels se fondent sur les bases techniques de la Caisse fédérale d'assurance (EVK2000), mais avec une probabilité de mortalité réduite en raison de l'augmentation de la longévité des rentiers de la CACEB qui a été observée. Les bases techniques adaptées en conséquence CFA 2000-CACEB sont utilisées pour l'inscription au bilan des capitaux de prévoyance.

3 : Taux technique de 4.5% pour les assurés actifs et de 4% pour les prestations de rentes (4.5% jusqu'à fin 2009).

### Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques

Echantillon de base			Degré couv. au 31.12.2010		Explications des mesures d'assainissement ou des projets à venir
			cible	%	
CACEB	BE	Enseignants bernois	100%	79%	Suppression en 2000 de la garantie publique. Après la chute des marchés financiers en 2001 et 2002, réintroduction temporaire de la garantie publique et introduction de cotisations d'assainissement de 5.15% depuis le 1er juin 2005. Diminution des prestations (40 ans d'assurance avant la retraite). Gel jusqu'à nouvel avis du renchérissement sur les pensions de retraite. Réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% au 1er janvier 2010. Révision actuellement de la loi pour passer à la primauté des cotisations d'ici 2014 au plus tôt (projet FUTURA).
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	80%	80%	En 2006, mesures envisagées pour maintenir un taux de rente final de 70% : âge initial pour la cotisation vieillesse à 24 ans et âge de retraite technique à 64 ans, diminution du taux annuel de rente à 1.75%, augmentation de la durée d'affiliation à 40 ans et application d'un taux actuariel lissé par année d'anticipation en cas de retraite anticipée (ces mesures sont actuellement toujours en cours d'étude).
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	62%	71%	Augmentation des cotisations de 3% en 2006. Hausse du taux de cotisation de 21% à 22% au 1er janvier 2010, puis à 23% au 1er janvier 2011, et enfin à 24% au 1er janvier 2012, avec les parts suivantes : 2/3 employeurs et 1/3 salariés. Processus de fusion avec la CIA en cours.
CIA	GE	Canton de Genève	50%	56%	Aucune mesure d'assainissement au 31.12.2010. Des éventuelles mesures ont été reportées dans l'attente de la fusion avec la CEH. Néanmoins, une modification des statuts entrera en vigueur au 01.09.2011. Celle-ci prévoit une augmentation des cotisations et un gel partiel de l'indexation des rentes.
CIP	VD	Communes vaudoises	70%	70%	Une réflexion sur la mise en oeuvre de mesures structurelles est en cours.
CP	GE	Police et prison GE	100%	105%	Aucune mesure d'assainissement de prévue.
CPB	BE	Canton de Berne	100%	88%	Réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% au 1er janvier 2010. A cette même date, augmentation des cotisations afin de préserver le même niveau de prestations suite à la baisse du taux technique : 9.2% salariés (+0.8%) et 11.8% pour les employeurs (+1.4%). Révision actuellement de la loi pour passer en primauté des cotisations d'ici 2014 au plus tôt (projet FUTURA).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	60%	56%	Recapitalisation de CHF 350 mios de la CPCL acceptée en juin 2009 par le conseil communal lausannois. Préalablement, en 2000 et 2004 d'autres mesures ont été prises : suppression de l'automatisme de l'indexation des pensions, augmentation des cotisations de 5.5% sur 3 ans, modification du plan d'assurance : baisse du taux de pension de 0.167%, déduction actuarielle de 1.5% par année d'anticipation en cas de retraite anticipée, versement du supplément temporaire (pont AVS) sous certaines conditions.
CPDS	TI	Canton du Tessin	80%	65%	La Commission de la CPDS a approuvé en 2010 un plan d'assainissement, avec un objectif de couverture de 100% d'ici 40 ans. Ce plan prévoit notamment les mesures suivantes : passage en primauté des cotisations, baisse du taux technique de 4 à 3.5%, limitation de l'adaptation des rentes au renchérissement, augmentation du financement du supplément AVS à la charge des assurés de 37.5% à 50% du coût total (financé par une réduction de la rente de retraite) et apport d'un montant de CHF 985 mios (état selon bilan 2010) financé par une augmentation des contributions des employeurs (2% pendant 40 ans) ainsi qu'un versement annuel par l'Etat de 28.8 millions pendant 40 ans.
CPEV	VD	Etat de Vaud	67%	65%	Une commission a été désignée pour déterminer et mettre en oeuvre les mesures structurelles nécessaires au financement de la Caisse.
CPJU	JU	Canton de Jura	90%	66%	Le 28.10.2009, le Parlement jurassien a accepté la nouvelle loi sur la CPJU qui est entrée en vigueur le 01.02.2010 avec comme conséquences : baisse du taux technique de 4.5 à 4.0%; augmentation du taux de cotisation des assurés de 1% pour le fixer à 10.1% contre 9.1% auparavant; introduction du rappel de cotisations facturé lors de chaque augmentation de salaire supérieure à 1% (réparti à parts égales entre les assurés et l'employeur); suppression de l'avance effectuée à l'assuré dans l'attente de la décision AI; suppression des conditions avantageuses lors d'une retraite anticipée avant l'âge de 62 ans.
CPM	VS	Ville de Monthey	70%	63%	Recommandations 2009 des experts actuaires : la modification des tables actuarielles EVK2000 au profit de celles VZ2010 devra s'effectuer ces prochaines années; révision probable du taux technique de 4.5% si l'évolution de la performance future n'est pas en adéquation avec la performance attendue.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	80%	79%	L'Etat de Fribourg procède actuellement à une révision de la loi sur la CPPEF, afin d'en assurer le financement futur. Cette révision devrait notamment apporter les modifications suivantes : le taux de cotisation global passera de 19.5 à 22.5%, dont 13% à charge de l'employeur et 9.5% de l'employé. Retraite flexible prévue entre 58 et 65 ans, avec possibilité de travailler jusqu'à 67 ans avec l'accord de l'employeur. Remplacement du système de pont pré-AVS dès l'âge de 60 ans par un système d'avance AVS. L'entrée en vigueur de la loi est prévu au 1er janvier 2012 et intègre d'ors et déjà les exigences mises en place au niveau de la législation fédérale, à savoir d'atteindre une couverture minimale de 80% dans les 40 ans à venir.
CPVAL	VS	Etat du Valais	80%	69%	Unification des règlements des caisses de l'Etat en 2007 avec une première recapitalisation à hauteur de CHF 605 millions. Fusion par absorption entre la CPPEV et CRPE en 2010, accompagnée d'une recapitalisation de CHF 310 millions. Passage en primauté des cotisations prévu au 1er janvier 2012.
CPVB	FR	Ville de Bulle	100%	91%	Dès le 1er janvier 2009 : abaissement du taux technique de 4.5 à 4.0%, affiliation du personnel à la caisse dès le 1er jour d'activité et suppression de la perte technique due aux retraites anticipées. Les conditions de départ à la retraite ne sont pas modifiées, mais la perte est compensée par la suppression du capital épargne et un versement complémentaire de la part de l'employeur.
CPVF	FR	Ville de Fribourg	70%	49%	Mesures d'assainissement entrées en vigueur le 01.01.2006 : augmentation du taux de cotisation de 2.5%, blocage de l'indexation des rentes et des sommes assurées pendant 5 ans. Modification du plan de prestations : calcul de la pension d'enfant de retraité (en % de la rente de retraite, et plus en % de la rente AVS simple maximale), réduction de la pension d'invalidité, de conjoint et d'orphelin (basée sur une retraite à 62 ans au lieu de 65 ans). Mise sur pied d'un groupe de travail chargé de proposer de nouvelles mesures et prolongation des mesures actuelles.
CPVS	VS	Ville de Sion	80%	71%	En 2003 : suppression des 2/9 dans le calcul des salaires assurés, calcul des prestations sur la moyenne des salaires assurés des 3 dernières années, âge de la retraite équivalent pour les hommes et les femmes (62 ans, cat. A) et introduction de la rente pour conjoint survivant, plafonnement à 80% du renchérissement des rentes. En 2004 : augmentation des cotisations de 0.75% (employé) et 0.5% (employeur), suppression du renchérissement des rentes jusqu'en 2009. En 2005 : augmentation des cotisations de 0.75% (employé) et 0.5% (employeur), modification du financement de la rente complémentaire transitoire (Pont AVS) à raison de 25% à la charge de l'employé, 25% à la charge de l'employeur et 50% de la CPVS (avant cette dernière finançait le 100%). Dès 2010, cotisations temporaires d'assainissement de l'employeur (1%) et des assurés (1%) avec effet au 01.07.2010, prélèvements prévus jusqu'à l'atteinte du degré de couverture de 80%. Recapitalisation par la ville de Sion de CHF 3.5 mios par année pendant 5 ans, et ceci dès 2009.

### Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques

Code	Etat	Entité	Degré de couverture	Degré de couverture	Explications
FPTPG	GE	Transports genevois	53%	62%	Aucune mesure d'assainissement de prévue. Un nouveau règlement sur les mesures d'assainissement est néanmoins entré en vigueur au 1er janvier 2010. Il a pour but de lister et formaliser les différentes mesures d'assainissement que la Fondation pourrait devoir appliquer, en cas de découvert technique.
FRED	JU	Ville de Delémont	100%	96%	Abaissement à 2% (4% précédemment) du taux d'intérêt pour les avoirs de prévoyance des assurés actifs. Cotisations d'assainissement de 1.25% de la somme des salaires cotisants (employeur 0.75% et assuré 0.5%).
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	85%	60%	Suite au regroupement des caisses de pensions publiques (CPC, CPEN et CPVN) au 1er janvier 2010, une commission d'assainissement a été constituée en mai 2010. Outre une cotisation d'assainissement de 1.2% (employeur 1% et assuré 0.2%), cette commission est chargée d'étudier d'autres pistes d'assainissement possibles afin d'augmenter le degré de couverture de la Caisse. De plus, les pensionnés de la Caisse n'ont vu leur rente augmenter que de la moitié de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) au 01.01.2011.
PVK	BE	Ville de Berne	100%	95%	Aucune mesure d'assainissement de prévue, mais le règlement de prévoyance a été entièrement révisé. Ce nouveau règlement pourrait entrer en vigueur dans le meilleur des cas au 1er janvier 2013.
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	100%	88%	Abaissement du taux technique de 4 à 3.5% dès le 1er janvier 2009. Renoncement à une adaptation des rentes au renchérissement. Abaissement du taux d'intérêt pour les avoirs de vieillesse au taux d'intérêt minimum selon la LPP pour les années 2009, 2010 et 2011.
Previs	BE	Fond. Privé Previs	100%	94%	Aucune mesure d'assainissement de prévue.
<b>Total</b>					

#### En suisse allemande

Code	Etat	Entité	Degré couv. au 31.12.2010		Explications des mesures d'assainissement ou des projets à venir
			cible	%	
APK	AG	Canton d'Aarau	100%	99%	Recapitalisation au 1er janvier 2008 d'environ CHF 1.5 milliards (degré de couverture à fin 2007 : 90.0%). La caisse passe au système de la capitalisation (plus de garantie publique) et à la primauté des cotisations. Abaissement du taux technique de 4 à 3.5%. Modification du plan de prévoyance : durée de cotisation complète sur 40 ans (droit à la retraite à 65 ans). Redéfinition de la déduction de coordination et de la compensation du renchérissement.
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	100%	77%	Recapitalisation de la caisse, gel du renchérissement pendant 30 ans et suppression de la garantie étatique. Un groupe de travail étudie actuellement les mesures d'assainissement possibles pour la BLPK, avec en point de mire un passage de la primauté des prestations à celle des cotisations.
LUPK	LU	Canton de Lucerne	100%	97%	Caisse en primauté des cotisations. Janvier 2010 : le conseil cantonal a adopté le projet d'assainissement de la Caisse, qui prévoit de relever l'âge de la retraite de 62 à 63 ans, de diminuer le taux d'intérêt technique et les taux de conversion et d'instaurer des contributions d'assainissement. Contributions d'assainissement en 2010 et jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100% : 0.5% part employé et 1% part employeur. Aucune indexation des rentes au 01.01.2011
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	100%	100%	Recapitalisation complète de la caisse au 1er janvier 2008 (CHF 1.38 milliards) qui passe au système financier de la capitalisation et à la primauté des cotisations. Nouvelles mesures d'assainissement et versement par l'Etat-employeur d'un montant de CHF 795 millions au 31.12.2010. L'Etat participe à l'amortissement de ce fond à hauteur de 50%, le solde est à la charge des pensionnés et employés. Ces derniers devront amortir leur part dans les 12 ans et passeront par une augmentation des cotisations de 1.6 points dès janvier 2011. Limitation de l'indexation des rentes du côté des pensionnés.
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	100%	95%	En 2005, augmentation du taux de cotisation et suppression du renchérissement des rentes. Objectif du degré de couverture à 100 % d'ici 10 ans. Introduction au 01.01.2009 d'une contribution d'assainissement de 1% part employé et 1.5% part employeur.
PKSG	SG	Communes de St-Gall	100%	93%	En 2009, la PKSG décide le maintien d'une cotisation spéciale de 2% jusqu'à 2015 au plus tard, la réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% et le relèvement des cotisations ordinaires de 2%.
PKSO	SO	Canton de Soleure	100%	71%	En 1993, la caisse passe à la primauté des cotisations, mais garde la garantie étatique en cas de déficit. En mai 2011, le Conseil exécutif du canton de Soleure propose, en temps qu'employeur, qu'à l'âge de retraite de 65 ans, le taux de conversion devrait être abaissé progressivement de 6.74% aujourd'hui à 5.97% à l'horizon 2016. Il souhaiterait que cette révision des statuts entre en vigueur dès le début 2012.
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	100%	99%	Recapitalisation au 1er janvier 2006 et passage à la primauté des cotisations. Une révision du règlement est en cours et les modifications prévues sont : âge flexible de départ à la retraite entre 58 et 68 ans, ajustement du taux de conversion et augmentation des cotisations employeurs/employés.
PKUR	UR	Canton d'Uri	100%	98%	En 2010, les employeurs et les employés ont versé des cotisations supplémentaires à hauteur de 0.4% chacun. Le taux de rémunération des avoirs de vieillesse s'élèvera à 1.5% pour l'année 2010 et aucune compensation du renchérissement ne sera accordée aux bénéficiaires de rentes. En 2011, les rentiers ne percevront à nouveau pas de compensation du renchérissement, une contribution d'assainissement de 4% sera prélevée et les avoirs de vieillesse seront rémunérés à 0.25% de moins que le taux minimal LPP.
Publica	CH	Confédération	100%	105%	En 1er juillet 2008, passage à la primauté des cotisations et constitution de l'institution collective PUBLICA. Dès le 1er juillet 2012, baisse du taux de conversion qui passera de 6.53% à 6.15% pour un départ à l'âge de retraite de 65 ans. Ce changement est accompagné de diverses mesures, et notamment une hausse de 6.18% des cotisations d'épargne. Pour les assurés de plus de 35 ans, la Confédération prend, en temps qu'employeur, cette augmentation à sa charge. Pour les assurés de 22 à 34 ans, la hausse est assumée à parts égales par l'employeur et l'employé.
<b>Total</b>					



**Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pensions publiques romandes analysées et de quelques autres exemples suisses allemands**

Situation au jusqu'au 31.12.2010			Degré de couv. au 31.12.2010	Objectif du degré de couverture	Augmentation du degré couv. cible	Recapitalisation	Cotisations d'assainissement	Passage en prim. des cotisations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux technique	Autres révisions envisagées
CACEB	BE	Enseignants bernois	79%	100%			X	R	R	X		X	X	X	X
APK	AG	Canton d'Aarau	99%	100%	X	X		X	X	X	X	X	X	X	
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	77%	100%	X	X		R				X			
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	80%	80%						R			R		
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	71%	62%							X				F
CIA	GE	Canton de Genève	56%	50%											F
CIP	VD	Communes vaudoises	70%	70%											
CP	GE	Police et prison GE	105%	100%											
CPB	BE	Canton de Berne	88%	100%				R			X	X		X	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	56%	60%		X	X				X	X	X	X	R
CPDS	TI	Canton du Tessin	65%	80%	X	X	X	X			X	X	X	X	
CPEV	VD	Etat de Vaud	65%	67%	X							X			
CPJU	JU	Canton de Jura	66%	90%							X	X	X	X	X
CPM	VS	Ville de Monthey	63%	70%											X
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	79%	80%											X
CPVAL	VS	Etat du Valais	69%	80%		X	X	R				X		X	R
CPVB	FR	Ville de Bulle	91%	100%									X	X	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	49%	70%			X					X	X		R
CPVS	VS	Ville de Sion	71%	80%	X	X	X				X	X	X		
FPTPG	GE	Transports genevois	62%	53%											
FRED	JU	Ville de Delémont	96%	100%			X								X
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	60%	85%			X					X			R
LUPK	LU	Canton de Lucerne	97%	100%			X	X				X		X	
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	100%	100%	X	X		X			X	X			
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	95%	100%	X						X	X			
PKSG	SG	Communes St-Gall	93%	100%							X			X	
PKSO	SO	Canton de Soleure	71%	100%				X							X
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	99%	100%	X			X							X
PKUR	UR	Canton d'Uri	98%	100%			X					X			
Publica	CH	Confédération	105%	100%				X			X	X			
PVK	BE	Ville de Berne	95%	100%											X

R = mesure en cours de réflexion

F = fusion projetée

X = mesure adoptée

Effectifs des caisses													
			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers	
			2010	2009	Evol. en %	2010	2009	Evol. en %	2010	2009	Evol. en %	2010	2009
CACEB	BE	Enseignants bernois	22'483	22'386	0.4%	16'209	16'191	0.1%	6'274	6'195	1.3%	2.58	2.61
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	11'034	10'844	1.8%	6'788	6'702	1.3%	4'246	4'142	2.5%	1.60	1.62
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	21'234	20'738	2.4%	15'330	15'063	1.8%	5'904	5'675	4.0%	2.60	2.65
CIA	GE	Canton de Genève	42'613	41'378	3.0%	27'500	26'970	2.0%	15'113	14'408	4.9%	1.82	1.87
CIP	VD	Communes vaudoises	14'615	13'994	4.4%	9'941	9'521	4.4%	4'674	4'473	4.5%	2.13	2.13
CP	GE	Police et prison GE	2'353	2'301	2.3%	1'370	1'335	2.6%	983	966	1.8%	1.39	1.38
CPB	BE	Canton de Berne	45'210	44'489	1.6%	33'534	33'328	0.6%	11'676	11'161	4.6%	2.87	2.99
CPCL	VD	Ville de Lausanne	10'415	10'273	1.4%	6'339	6'244	1.5%	4'076	4'029	1.2%	1.56	1.55
CPDS	TI	Canton du Tessin	20'540	19'992	2.7%	14'097	13'850	1.8%	6'443	6'142	4.9%	2.19	2.25
CPEV	VD	Etat de Vaud	45'079	43'938	2.6%	30'995	30'355	2.1%	14'084	13'583	3.7%	2.20	2.23
CPJU	JU	Canton de Jura	8'513	8'353	1.9%	6'255	6'175	1.3%	2'258	2'178	3.7%	2.77	2.84
CPM	VS	Ville de Monthey	466	443	5.2%	333	318	4.7%	133	125	6.4%	2.50	2.54
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	20'996	19'993	5.0%	16'907	16'142	4.7%	4'089	3'851	6.2%	4.13	4.19
CPVAL	VS	Etat du Valais	14'605	14'162	3.1%	10'437	10'100	3.3%	4'168	4'062	2.6%	2.50	2.49
CPVB	FR	Ville de Bulle	535	478	11.9%	381	334	14.1%	154	144	6.9%	2.47	2.32
CPVF	FR	Ville de Fribourg	870	866	0.5%	560	556	0.7%	310	310	0.0%	1.81	1.79
CPVS	VS	Ville de Sion	1'259	1'229	2.4%	841	810	3.8%	418	419	-0.2%	2.01	1.93
FPTPG	GE	Transports genevois	2'583	2'531	2.1%	1'697	1'657	2.4%	886	874	1.4%	1.92	1.90
FRED	JU	Ville de Delémont	372	358	3.9%	262	256	2.3%	110	102	7.8%	2.38	2.51
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	24'492	23'446	4.5%	17'168	16'395	4.7%	7'324	7'051	3.9%	2.34	2.33
PVK	BE	Ville de Berne	7'835	7'785	0.6%	5'076	5'065	0.2%	2'759	2'720	1.4%	1.84	1.86
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	15'453	15'059	2.6%	13'117	12'867	1.9%	2'336	2'192	6.6%	5.62	5.87
Previs	BE	Fond. Privé Previs	20'366	19'514	4.4%	16'275	15'659	3.9%	4'091	3'855	6.1%	3.98	4.06
<b>TOTAL / MOYENNE</b>			<b>353'921</b>	<b>344'550</b>	<b>2.7%</b>	<b>251'412</b>	<b>245'893</b>	<b>2.2%</b>	<b>102'509</b>	<b>98'657</b>	<b>3.9%</b>	<b>2.49</b>	<b>2.52</b>

## Prestations au 31.12.2010

			Rente maximale		Calcul des prestations assurées			
			Primauté	Age	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)
CACEB	BE	Enseignants bernois	Prestations	65	40	1.625%	65%	Facteur de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	Prestations	58	35	2.000%	70%	5.0%
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	Prestations	60	37.5	2.000%	75%	Réduction de 2% pour chaque année d'anticipation avant 60 ans. Pour un âge de retraite après l'âge de 60 ans, le taux de pension est augmenté de 3% pour chaque année de prorogation.
CIA	GE	Canton de Genève	Prestations	62	38	1.974%	75%	Pour les retraites avant ou après 62 ans, le taux annuel de rente multiplié par la durée de cotisation est minoré, respectivement majoré, de 3% par année
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	58	36	1.667%	60%	5.0%
CP	GE	Police et prison GE	Prestations	52	30	2.333% (retr. à 50 ans) 2.417% (retr. à 51 ans) 2.5 % (retr. dès 52 ans)	70.0% (retr. à 50 ans) 72.5% (retr. à 51 ans) 75.0% (retr. À 52 ans)	Aucune indication au sujet du droit à la retraite anticipée
CPB	BE	Canton de Berne	Prestations	63	38	1.711%	65%	Facteur de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	A : 65 B : 60	A : 48 B : 43	A et B : 1.5%	A : 67.5% B : 64.5%	Réduction de 1.5% pour chaque année d'anticipation, max. 7.5%
CPDS	TI	Canton du Tessin	Prestations	60	40	1.500%	60%	4.8%
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	60	37.5	1.600%	60%	Si la retraite est avant l'âge terme sans compter 37.5 années d'assurance : 5%. Si l'assuré prend sa retraite avant l'âge minimum : 6%. Le cas échéant, cette réduction est cumulée avec le premier taux.
CPJU	JU	Canton de Jura	Prestations	62	40	1.500%	60%	Facteur de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation
CPM	VS	Ville de Monthey	Prestations	62	37	1.351%	50%	7.5%
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	60	37.5	1.600%	60%	Possibilités de retraite partielle (> 50% d'activité). Aucune indication au sujet du droit à la retraite anticipée
CPVAL	VS	Etat du Valais	Prestations	A: 60 B: 62	A: 37.5 B: 40.0	A: 1.6 % (cat. 2 et 5) B: 1.5 % (cat. 1 et 4)	60%	6.0%
CPVB	FR	Ville de Bulle	Prestations	65	44	1.600%	70.4%	Facteur de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Prestations	62	37.5	1.600%	60%	4.8%
CPVS	VS	Ville de Sion	Prestations	A : 62 B : 58	A: 44 B : 40	A: 1.5% B: 1.8%	A : 66% B : 72%	5.0%
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	63	40	1.875%	75%	Réduction du taux de rente de 2.0% en moyenne par année d'anticipation
FRED	JU	Ville de Delémont	Prestations	65	40	1.300%	52%	1.3%
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	Prestations	62	42	1.351%	56.75%	4.8%
PVK	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	63	36	1.700%	61.2%	5.4%
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	Cotisations	65	40	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rente de vieillesse: fixée en fonction de l'avoir de vieillesse disponible pour la personne assurée lorsqu'elle atteint l'âge de la retraite et du taux de conversion en vigueur à ce moment</li> <li>▶ Les taux de conversion actuellement en vigueur pour les différents âges de la retraite figurent en annexe des Statuts. Les taux de conversion sont adaptés en fonction des changements de circonstances et ne sont pas garantis.</li> </ul>		
Previs	BE	Fond. Privé Previs	Prestations + cotisations	63	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Primauté de prestations: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rente de vieillesse : Plan 55 = 55%; Plan 60 = 60% du salaire donnant droit à une rente</li> <li>■ Retraite anticipée : réduction de 0.6 % par mois d'anticipation</li> </ul> </li> <li>▶ Primauté de cotisations: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rente de vieillesse : capital d'épargne disponible × le taux de conversion (selon âge)</li> <li>■ Si retraite après 63 ans, le taux de conversion est augmenté de 0,16% par année.</li> </ul> </li> </ul>		

## Financement au 31.12.2010

			Cotisations en % <sup>a)</sup>			Déduction de coord. 2010				
			Employé*	Employeur*	Total*	Salaire assuré		Méthode de calcul	Montant	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	9.45	11.55	21.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		6% du traitement annuel déterminant (+) montant fixe de 24'204	-	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	8.00	16.00	24.00	Salaire de base (-) 25 % ((+ réduction si degré d'activité < 100%)		au minimum à 25 % du salaire de base, au maximum la rente de vieillesse complète maximum AVS	-	
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	7.33	14.67	22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		40% du traitement déterminant, au max. 29'641	-	1
CIA	GE	Canton de Genève	8.00	16.00	24.00	Cat. 1: Salaire annuel déterminant (-) déd. coord. proport. au taux d'activité Cat. 2: Salaire mensuel déterminant (-) déd. coord. = 7/8 de rente mens. max. AVS		44.5 % du traitement déterminant, au max. 29'641	-	2
CIP	VD	Communes vaudoises	9.00 8.00	15.00 16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		100 % de la rente AVS minimum complète.	13'680	
CP	GE	Police et prison GE	8.90	17.80	26.70	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		53 % de la rente simple maximale AVS	14'501	
CPB	BE	Canton de Berne	9.20	11.80	21.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		6% du traitement annuel déterminant (+) montant fixe de 24'120	-	3
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A: 9.00 B: 11.5	A: 17.00 B: 22.50	A: 26.00 B: 34.00	Salaire annuel déterminant (y.c. alloc. de renchérissement) (-) déduction de coordination		2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'240	4
CPDS	TI	Canton du Tessin	10.50	11.60	22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'240	
CPEV	VD	Etat de Vaud	9.00	15.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Moitié de la rente AVS max. (+) 8.5 % du salaire annuel brut	-	
CPJU	JU	Canton de Jura	10.10	12.90	23.00	Il est égal aux 85 % du traitement annuel réduits d'un montant de coordination		2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'240	5
CPM	VS	Ville de Monthey	7.50	13.80	21.30	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Montant annuel de la rente de vieillesse simple complète minimale de l'AVS	13'680	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	8.00	11.50	19.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		90 % de la rente simple maximale de vieillesse de l'AVS	24'624	
CPVAL	VS	Etat du Valais	Cat. 1: 8.80 Cat. 2: 9.80 Cat. 4: 8.40 Cat. 5: 9.40	Cat. 1: 11.70 Cat. 2: 13.30 Cat. 4: 11.10 Cat. 5: 12.70	Cat. 1: 20.50 Cat. 2: 23.10 Cat. 4: 19.50 Cat. 5: 22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		15 % du traitement déterminant	-	
CPVB	FR	Ville de Bulle	8.80	13.20	22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		7/8 de la rente maximale de l'AVS, au minimum de 25'320.-	-	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	7.70	15.30	23.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		40 % du salaire déterminant régulier AVS servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS	-	
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A: 9.50 Cat. B: 11.50	Cat. A: 14.00 Cat. B: 18.00	Cat. A: 23.50 Cat. B: 29.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		2/3 de la rente simple complète maximale de l'AVS	18'240	6
FPTPG	GE	Transports genevois	Cat. 1: 8.50 Cat. 2: 6.00	Cat. 1: 17.00 Cat. 2: 12.00	Cat. 1: 25.50 Cat. 2: 18.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Montant annuel maximum de la rente AVS simple, augmenté de 16 2/3 %	-	7
FRED	JU	Ville de Delémont	7.00	10.50	17.50	12 fois le salaire mensuel de base		-	-	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	20-24 ans : 7.50 25-65 ans : 8.50	11.00	20-24 ans : 18.50 25-65 ans : 19.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		7/12 du montant de la rente annuelle AVS maximale	15'960	8
PVK	BE	Ville de Berne	8.25	14.25	22.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Rente simple maximale de l'AVS	27'360	
Comunitas	BE	Fond. Privé Comunitas	8.00	8.00	16.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		7/8 de la rente AVS maximale	23'940	

			Cotisations en % <sup>a)</sup>			Salaire assuré	Déduction de coord. 2010		
			Employé*	Employeur*	Total*		Méthode de calcul	Montant	Notes
Previs	BE	Fond. Privé Previs	<u>P. prest.</u> : Plan 55: 8.25 Plan 60: 9.00 <u>P. cotis.</u> : en % du salaire assuré selon plan (annexe aux statuts)	<u>P. prest.</u> : Plan 55: 8.25 Plan 60: 9.00 <u>P. cotis.</u> : c.f.: tableau annexe aux statuts)	<u>P. prest.</u> : Plan 55: 16.50 Plan 60: 18.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	<u>P. prest.</u> : 20% du salaire annuel, plus 40% de la rente AVS maximale, mais au maximum 100% de ladite rente <u>P. cotis.</u> : 20% du salaire annuel, plus 40% de la rente AVS maximale, mais au maximum 23'940.-	-	9

\* % du traitement assuré

**Notes**

a) Les taux indiqués ne comprennent pas des éventuelles cotisations d'assainissement.

1 : Hausse du taux de cotisation total de 21% à 22% au 1er janvier 2010, puis à 23% au 1er janvier 2011, et enfin à 24% au 1er janvier 2012, avec les parts suivantes : 2/3 employeurs et 1/3 salariés.

2 : Cat. 1 : salariés mensualisés, Cat. 2: autres salariés.

3 : Au 1er janvier 2010, les contributions périodiques ont passé à 21 % du gain assuré (salarié: 9,2 %, employeur: 11,8 %).

4 : Pension de retraite (art. 24 RA ss) entre 60 et 65 ans pour les assurés de la catégorie A et entre 55 et 60 ans pour les assurés de la catégorie B (policiers, pompiers et ambulanciers).

5 : Augmentation du taux de cotisation des assurés de 1% à 10.1% (9.1% auparavant) dès le 1er février 2010. Le taux de cotisation de l'employeur est resté inchangé à 12.9%.

6 : La catégorie B comprend les employés de la Police municipale.

7 : Cat. 1 : employés remplissant les conditions suivantes : être âgés de 23 ans révolus; avoir passé avec succès l'examen médical prévu à l'article 9.

Cat. 2 : personnes n'ayant pas passé avec succès l'examen médical prévu à l'article 9, mais au maximum pour une durée de 5 ans.

8 : Les taux de cotisation sont valables pour les années 2010 et 2011 (dispositions transitoires) et ne tiennent pas compte des dispositions particulières en faveur de certaines catégories d'assurés.

9 : Divers plans d'assurance existent chez Previs, que cela soit en primauté de prestations ou en primauté de cotisations. L'employeur participe au financement des cotisations au moins à hauteur de 50%, mais peut également en financer davantage.

## Eléments financiers

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de couv. min. statutaire	Degré de couverture		Taux technique	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Notes
			2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2010	2010	2010	2010	2009	2010	2009	2010	2009	
CACEB	BE	Enseignants bernois	5'109'972	4'934'662	5'109'972	4'934'662	4.38%	14.58%	-	-	0.00%	20.50% <i>des capitaux de prévoyance et réserves techniques</i>	100%	78.80%	82.14%	3.50%	6'786	6'625	302	296	1
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	2'638'446	2'606'500	2'617'675	2'591'409	3.24%	11.53%	10'993	35'198	2.31%	18.30% <i>du total de l'actif</i>	80%	80.34%	81.11%	4.00%	1'604	2'214	145	204	
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	2'682'908	2'611'366	2'678'404	2'607'311	2.30%	16.10%	327'686	386'011	79.00%	17.80% <i>des capitaux de prévoyance statutaires</i>	62%	71.20%	73.00%	4.50%	6'983	6'514	329	314	
CIA	GE	Canton de Genève	5'946'138	5'923'421	5'941'760	5'919'819	2.35%	11.55%	663'246	929'054	51.17%	21.80% <i>du total de l'actif</i>	50%	56.30%	59.40%	4.50%	7'782	8'376	183	202	
CIP	VD	Communes vaudoises	2'084'329	2'030'049	2'083'698	2'029'413	2.07%	8.74%	3'306	29'585	1.42%	11.16% <i>2 écarts types du total des placements</i>	70%	70.11%	71.05%	3.50%	3'015	2'877	206	206	
CP	GE	Police et prison GE	1'297'927	1'263'423	1'294'274	1'258'559	2.00%	9.90%	64'197	85'635	49.61%	10.00% <i>des placements nets</i>	100%	105.20%	107.30%	4.50%	390	423	166	184	
CPB	BE	Canton de Berne	8'728'772	8'605'005	8'725'147	8'602'390	1.23%	12.15%	-	-	0.00%	15.90% <i>du total de l'actif</i>	100%	88.07%	90.11%	3.50%	6'867	8'237	152	185	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	1'557'049	1'515'239	1'555'363	1'513'485	3.55%	8.40%	-	-	0.00%	15.00% <i>du total de l'actif</i>	60%	55.70%	55.10%	4.00%	2'095	1'887	201	184	
CPDS	TI	Canton du Tessin	3'271'852	3'160'495	3'259'560	3'149'468	3.42%	12.56%	-	-	0.00%	14.00% <i>de la fortune totale</i>	80%	64.55%	65.11%	4.00%	1'571	1'838	76	92	
CPEV	VD	Etat de Vaud	7'422'745	7'309'327	7'419'716	7'294'934	2.02%	8.78%	-	10'029	0.00%	11.76% <i>2 écarts types du total des placements</i>	67%	64.88%	66.09%	4.00%	8'541	7'998	189	182	
CPJU	JU	Canton de Jura	948'997	939'204	944'871	935'460	0.80%	12.20%	-	-	0.00%	19.00% <i>de la fortune totale</i>	90%	65.70%	67.40%	4.00%	1'383	1'598	163	191	
CPM	VS	Ville de Monthey	39'294	37'445	38'922	36'835	3.10%	9.10%	-	-	0.00%	20.00% <i>des engagements actuariels</i>	70%	62.50%	62.60%	4.50%	171	191	368	431	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	2'736'768	2'651'108	2'736'768	2'651'098	0.97%	7.79%	-	-	0.00%	198'100	80%	79.00%	81.10%	4.50%	1'764	1'850	84	93	2
CPVAL	VS	Etat du Valais	2'473'995	2'090'010	2'470'302	2'086'273	2.97%	-	-	-	0.00%	9.4% 32.2% <i>engagements (1 an) engagements (risque majeur)</i>	80%	69.40%	62.80%	4.50%	2'600	3'365	178	238	3
CPVB	FR	Ville de Bulle	76'634	73'436	76'549	73'390	3.16%	12.88%	-	-	0.00%	17.80% <i>de la fortune totale</i>	100%	90.54%	88.74%	4.00%	146	139	273	292	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	94'854	95'778	94'496	95'169	0.83%	11.01%	-	-	0.00%	14.80% <i>de la fortune nette</i>	70%	49.33%	50.41%	4.50%	249	240	286	277	
CPVS	VS	Ville de Sion	166'301	158'985	165'784	158'586	3.78%	10.79%	-	-	0.00%	17.30% <i>des engagements actuariels</i>	80%	70.80%	69.50%	4.50%	272	301	216	245	
FPTPG	GE	Transports genevois	315'537	310'439	314'450	309'307	1.66%	12.10%	42'988	44'732	83.58%	16.30% <i>de la fortune totale</i>	53%	61.51%	62.84%	4.50%	576	541	223	214	
FRED	JU	Ville de Delémont	60'723	59'156	60'531	58'964	1.58%	7.83%	-	-	0.00%	15.00% <i>du total des placements</i>	100.00%	95.52%	96.30%	4.00%	118	114	316	320	

## Eléments financiers

PREV.ne	NE	Fonction publique NE	Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de couv. min. statutaire	Degré de couverture		Taux technique	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Notes
			2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2010	2010	2010	2009	2010	2010	2009	2010	2009	
			2'888'371	2'819'069	2'881'570	2'809'173	1.78%	-	-	-	0.00%	<i>n.d.</i>	85%	59.80%	60.80%	4.00%	3'329	-	136	-	4
PVK	BE	Ville de Berne	1'773'196	1'771'645	1'769'953	1'768'008	3.80%	7.00%	-	-	0.00%	22.50% <i>des capitaux de prévoyance et des réserves techniques</i>	100%	95.30%	95.80%	4.00%	1'860	1'785	237	229	
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	1'754'541	1'697'395	1'748'040	1'690'976	1.83%	9.70%	-	-	0.00%	18.70% <i>des capitaux de prévoyance et des réserves techniques</i>	100%	88.27%	89.62%	3.50%	3'068	2'817	199	187	
Previs	BE	Fond. Privé Previs	2'279'359	2'155'141	2'272'611	2'146'940	2.56%	8.36%	-	-	0.00%	15.00% <i>du total du bilan</i>	100%	94.15%	94.70%	4.00%	3'071	2'588	151	133	
<b>TOTAL / MOYENNE</b>			56'348'707	54'818'298	56'260'413	54'721'629			1'112'416	1'520'244							64'241	62'517	208	223	

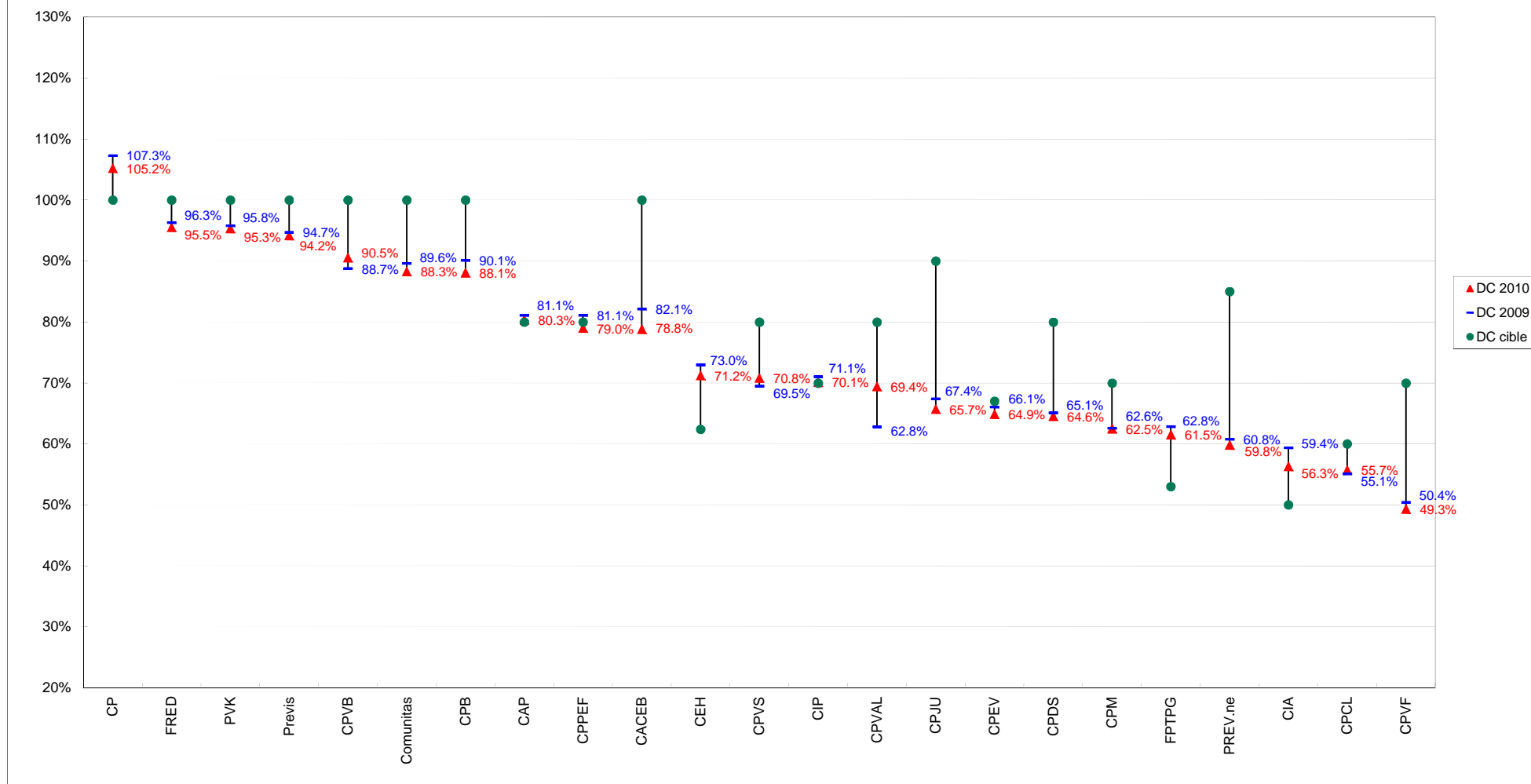
1 = Degré de couverture de 77.42% au 01.01.2010 (réduction du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5%)

2 = Degré de couverture interne en attendant l'aval du Conseil d'Etat

3 = La recapitalisation par l'Etat du Valais de CHF 310 millions en 2010 a notamment permis d'augmenter le degré de couverture

4 = Le degré de couverture minimum doit suivre l'évolution suivante : 85% en 2030, 100% en 2040 et 115% en 2050

### Vue synoptique de divers degrés de couverture (DC) des caisses de pensions analysées



#### Remarques

L'amplitude des variations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être positif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées.

Seuls 6 caisses de pensions publiques analysées sur 21 possèdent un degré de couverture cible de 100 % au 31.12.2010.

Au 31.12.2010, 6 caisses dépassent leur degré de couverture cible contre 9 à fin 2009, 4 à fin 2008 et 15 à fin 2007.



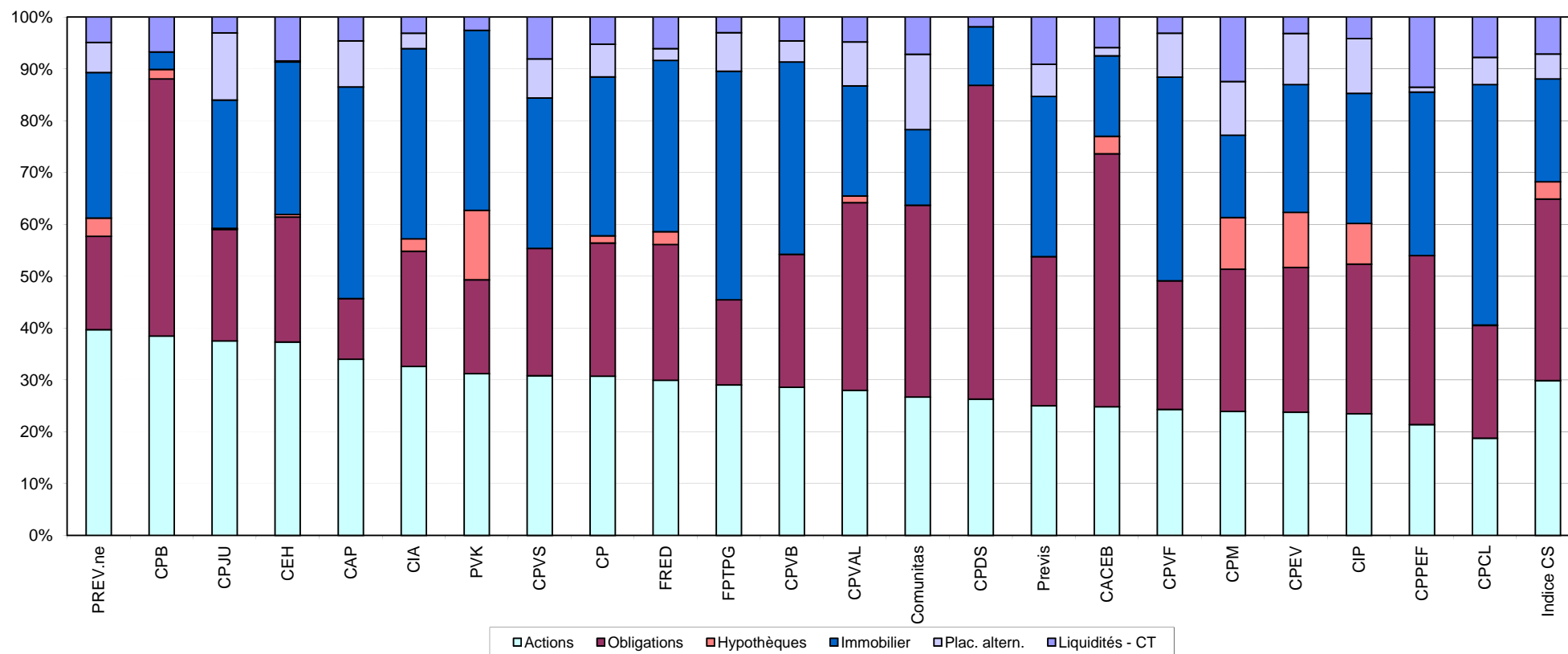
## Méthodes de valorisation de l'immobilier à fin 2010

		Nombre d'immeubles (au 31.12.2010)	Immobilier bilan 2010 (en k CHF)	Notes	Méthode	Détails selon rapport de gestion 2010	
CACEB	BE	Enseignants bernois	1	14'000		Discounted Cash-flow	Selon la méthode Discounted Cash-flow (cash flows actualisés).
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	92	1'075'645		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont portés au bilan à leur valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée par la Caisse. La méthode utilisée est celle des « cash flows actualisés ». Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe au moins tous les 3 ans.
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	149	785'582		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles sont évalués à leur valeur économique. Cette valeur est fondée sur une approche reconnue constituée par l'agrégation de la valeur de rendement et de la valeur intrinsèque. La valeur de rendement est donnée par l'état locatif théorique capitalisé à des taux variant entre 6.5% et 7.5%, en fonction de la nature et de l'âge de l'immeuble. La valeur intrinsèque est fonction du volume de l'immeuble, du prix moyen de l'opération, du terrain ainsi que de la qualité et de la vétusté de la construction.
CIA	GE	Canton de Genève	181	2'176'657		Valeur de rendement	L'estimation de la valeur actuelle des immeubles a été établie sur la base de la formule adoptée par le Service de surveillance des fondations dans le cadre de l'application des Arrêtés fédéraux urgents (AFU du 6 octobre 1989). La valeur de rendement des immeubles en exploitation est calculée en capitalisant l'état locatif théorique de chaque immeuble en fonction de la catégorie de son âge.
CIP	VD	Communes vaudoises	92	523'040		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
CP	GE	Police et prison GE	59	396'656		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles figurent au bilan à leurs valeurs actuelles déterminées par combinaison entre la valeur de rendement et la valeur intrinsèque. Le taux de capitalisation et la vétusté pris en considération dans l'évaluation dépendent de l'âge et de l'état de l'immeuble.
CPB	BE	Canton de Berne	25	294'956		Valeur de rendement	En 2010, le taux de capitalisation s'est élevé en moyenne à 5,45% (année précédente: 5,47% en moyenne).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	111	777'172		Discounted Cash-flow	Dès 2009, tous les immeubles sont évalués à la valeur de marché, y compris les immeubles subventionnés (bénéficiant encore d'une aide financière et sous contrôle de l'Office cantonal du logement).
CPDS	TI	Canton du Tessin	28	302'936		Valeur de rendement	Le taux de capitalisation prend en considération le taux des obligations de la Confédération, la vétusté de chaque immeuble. Ce taux net se situe entre 4 et 6%.
CPEV	VD	Etat de Vaud	260	1'827'828		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
CPJU	JU	Canton de Jura	21	206'169		Valeur de rendement	Les immeubles figurent au bilan à leur valeur vénale estimée, déterminée selon la méthode fondée sur la capitalisation de la valeur locative brute, en tenant compte des charges immobilières, de l'ancienneté, de la situation géographique et du degré d'occupation de chaque immeuble. Le taux de capitalisation est fixé à 6.8%.
CPM	VS	Ville de Monthey	2	6'230		Valeur de rendement	La valeur vénale des immeubles est déterminée en capitalisant le rendement brut moyen obtenu les trois dernières années à un taux fixé selon l'âge de l'immeuble.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	136	746'233		Valeur de rendement	La valorisation des immeubles se fait sur une base réglementaire et conformément à la réglementation pour la présentation des comptes (RPC 26).
CPVAL	VS	Etat du Valais	15	191'251		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés à un taux qui prend en compte, par objet, de divers éléments. L'évaluation est réactualisée tous les 3 ans et fera l'objet en 2011 d'une nouvelle adaptation.
CPVB	FR	Ville de Bulle	8	26'229		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement (ndlr taux de capitalisation non communiqué).
CPVF	FR	Ville de Fribourg	8	34'599		Valeur de rendement	Valeur de rendement capitalisée sur la base des états locatifs bruts avec les paramètres suivants : a) Taux de capitalisation : • objectif de rendement net minimum de 4.5%; • taux pour les charges d'exploitation déterminées ou estimées sur la moyenne des cinq dernières années; b) Besoins de rénovation : • prise en compte des besoins de rénovation. Les prévisions de rénovation seront intégralement portées en diminution de la valeur de l'immeuble.
CPVS	VS	Ville de Sion	3	20'253		Valeur de rendement	Les immeubles sont portés au bilan à la valeur de rendement depuis 2010. Les immeubles sont estimés par un expert tous les 3 à 5 ans (la dernière fois en 2010) ou en présence de circonstances particulières.
FPTPG	GE	Transports genevois	16	139'148		Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique.
FRED	JU	Ville de Delémont	11	19'599		Valeur de rendement	Les immeubles sont valorisés par capitalisation de l'état locatif, après déduction d'un coefficient de 2.5% pour tenir compte des appartements inoccupés. Les taux de capitalisation retenus se situent entre 6.5% et 7.5% en fonction de la situation propre à chaque immeuble. Le taux moyen brut est de 6.96%.
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	227	791'698		Valeur de rendement	La valeur des immeubles est déterminée sur la base de l'état locatif théorique au 01.12.2010, capitalisé à un taux de capitalisation déterminé au 01.01.2010 par un groupe d'experts issus des trois Caisses de pensions existantes avant la fusion. Le taux de capitalisation varie de 6% à 9% selon l'état de vétusté de l'immeuble, la nécessité de rénovation importante, le vacant structurel, les charges d'entretien régulièrement élevées, etc.
PVK	BE	Ville de Berne	89	406'255		Discounted Cash-flow	selon la méthode Discounted Cash-flow. La valeur vénale est calculée chaque année, puis contrôlé tous les 5 ans par un expert indépendant.
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	1	80'382		Discounted Cash-flow	Méthode de valeur de revenu individuel pour les immeubles en nom propre, puis celle de la méthode selon Discounted Cashflow pour les immeubles en copropriété.
Previs	BE	Fond. Privé Previs	?	488'178		Valeur de rendement	Les placements immobiliers directs sont évalués selon une méthode de la valeur de rendement.

## Répartitions des placements au 31.12.2010

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs	
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.
CACEB	BE	Enseignants bernois	5.90%	2.00%	31.10%	33.00%	17.70%	20.00%	8.40%	8.00%	16.40%	16.00%	3.40%	4.00%	15.50%	15.00%	1.60%	2.00%
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	4.60%	3.00%	5.50%	6.00%	6.20%	8.00%	13.20%	14.00%	20.80%	23.00%	0.00%	0.00%	40.80%	32.50%	8.90%	13.50%
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	8.50%	0.00%	10.30%	15.00%	13.80%	15.00%	9.20%	10.00%	28.10%	30.00%	0.50%	0.00%	29.40%	30.00%	0.20%	0.00%
CIA	GE	Canton de Genève	3.10%	2.00%	10.30%	10.00%	11.90%	19.00%	13.80%	13.00%	18.80%	18.00%	2.40%	3.00%	36.70%	30.00%	3.00%	5.00%
CIP	VD	Communes vaudoises	4.18%	4.00%	13.31%	13.00%	15.53%	16.00%	12.04%	11.00%	11.45%	11.00%	7.84%	8.00%	25.10%	26.00%	10.55%	11.00%
CP	GE	Police et prison GE	5.27%	1.00%	17.55%	18.00%	8.16%	9.00%	13.12%	14.00%	17.60%	19.00%	1.38%	3.00%	30.65%	30.00%	6.27%	6.00%
CPB	BE	Canton de Berne	6.74%	6.00%	45.14%	43.00%	4.48%	6.00%	19.43%	19.00%	19.01%	19.00%	1.82%	3.00%	3.38%	4.00%	0.00%	0.00%
CPCL	VD	Ville de Lausanne	7.80%	2.00%	14.90%	15.30%	6.83%	4.00%	9.85%	9.50%	8.90%	11.50%	0.11%	0.00%	46.38%	49.70%	5.23%	8.00%
CPDS	TI	Canton du Tessin	1.90%	3.00%	42.10%	39.00%	18.40%	18.00%	11.60%	11.00%	14.70%	14.00%	0.00%	0.00%	11.30%	15.00%	0.00%	0.00%
CPEV	VD	Etat de Vaud	3.18%	4.00%	12.27%	12.00%	15.62%	16.00%	12.40%	11.00%	11.38%	11.00%	10.65%	10.00%	24.63%	25.00%	9.87%	11.00%
CPJU	JU	Canton de Jura	3.08%	0.00%	8.72%	11.00%	12.83%	14.00%	16.11%	15.00%	21.39%	22.00%	0.17%	0.00%	24.75%	25.00%	12.95%	13.00%
CPM	VS	Ville de Monthey	12.44%	2.50%	18.60%	17.50%	8.87%	10.00%	14.39%	15.00%	9.51%	10.00%	9.96%	10.00%	15.85%	25.00%	10.38%	10.00%
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	13.55%	3.00%	22.87%	27.00%	9.72%	10.00%	12.24%	10.00%	9.17%	10.00%	0.00%	0.00%	31.54%	37.00%	0.91%	3.00%
CPVAL	VS	Etat du Valais	4.80%	3.00%	26.60%	24.00%	9.60%	10.00%	15.10%	15.00%	12.90%	13.00%	1.30%	2.00%	21.20%	25.00%	8.50%	8.00%
CPVB	FR	Ville de Bulle	4.60%	2.00%	21.90%	24.00%	3.70%	7.00%	18.60%	12.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	37.10%	35.00%	4.10%	10.00%
CPVF	FR	Ville de Fribourg	3.10%		11.50%		13.30%		12.40%		11.90%		0.00%		39.30%		8.50%	
CPVS	VS	Ville de Sion	8.10%	2.00%	16.03%	20.00%	8.52%	10.00%	15.86%	15.00%	14.94%	15.00%	0.00%	0.00%	29.03%	28.00%	7.52%	10.00%
FPTPG	GE	Transports genevois	3.04%	2.00%	9.19%	10.00%	7.24%	10.00%	12.52%	12.50%	16.51%	17.50%	0.00%	0.00%	44.10%	40.00%	7.40%	8.00%
FRED	JU	Ville de Delémont	6.10%	5.00%	18.50%	15.00%	7.70%	15.00%	21.20%	15.00%	8.70%	15.00%	2.50%	5.00%	33.00%	27.00%	2.30%	3.00%
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	4.90%	5.00%	9.00%	13.00%	9.00%	10.00%	18.50%	15.00%	21.20%	20.00%	3.50%	4.00%	28.10%	25.00%	5.80%	8.00%
PVK	BE	Ville de Berne	2.60%	2.00%	12.90%	15.00%	5.20%	7.00%	13.30%	14.00%	17.90%	18.00%	13.40%	14.00%	34.70%	30.00%	0.00%	0.00%
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	7.20%	2.00%	23.30%	25.00%	13.70%	15.00%	15.00%	13.00%	11.70%	12.00%	0.00%	0.00%	14.60%	15.00%	14.50%	18.00%
Previs	BE	Fond. Privé Previs	9.10%	3.00%	22.50%	26.00%	6.30%	6.00%	11.20%	10.00%	13.80%	15.00%	0.00%	0.00%	30.90%	34.00%	6.20%	6.00%
<b>Moyenne</b>			<b>5.82%</b>	<b>2.66%</b>	<b>18.44%</b>	<b>19.63%</b>	<b>10.19%</b>	<b>11.59%</b>	<b>13.89%</b>	<b>12.82%</b>	<b>15.08%</b>	<b>15.91%</b>	<b>2.56%</b>	<b>3.00%</b>	<b>28.17%</b>	<b>27.42%</b>	<b>5.86%</b>	<b>6.98%</b>
<b>Minimum</b>			<b>1.90%</b>	<b>0.00%</b>	<b>5.50%</b>	<b>6.00%</b>	<b>3.70%</b>	<b>4.00%</b>	<b>8.40%</b>	<b>8.00%</b>	<b>8.70%</b>	<b>10.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>3.38%</b>	<b>4.00%</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>
<b>Maximum</b>			<b>13.55%</b>	<b>6.00%</b>	<b>45.14%</b>	<b>43.00%</b>	<b>18.40%</b>	<b>20.00%</b>	<b>21.20%</b>	<b>19.00%</b>	<b>28.10%</b>	<b>30.00%</b>	<b>13.40%</b>	<b>14.00%</b>	<b>46.38%</b>	<b>49.70%</b>	<b>14.50%</b>	<b>18.00%</b>

### Vue synoptique des allocations d'actifs au 31.12.2010 des caisses de pensions publiques analysées




#### Remarques :

Les caisses de pensions ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actif "Actions".

A titre de comparaison, l'indice Crédit Suisse complète ce tableau. Son allocation est en effet proche de l'allocation moyenne de notre univers de référence.

## Allocations stratégiques 2010 vs 2009

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs	
			2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<b>CACEB</b>	BE	Enseignants bernois	2.00%	3.00%	33.00%	32.00%	20.00%	20.00%	8.00%	10.00%	16.00%	14.00%	4.00%	4.00%	15.00%	14.00%	2.00%	3.00%
<b>CAP</b>	GE	Ville de Genève & SIG	3.00%	3.00%	6.00%	6.00%	8.00%	8.00%	14.00%	14.00%	23.00%	23.00%	0.00%	0.00%	32.50%	32.50%	13.50%	13.50%
<b>CEH</b>	GE	Etablis. publ. médicaux	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%
<b>CIA</b>	GE	Canton de Genève	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	19.00%	19.00%	13.00%	13.00%	18.00%	18.00%	3.00%	3.00%	30.00%	30.00%	5.00%	5.00%
<b>CIP</b>	VD	Communes vaudoises	4.00%	7.00%	13.00%	12.00%	16.00%	16.00%	11.00%	11.00%	11.00%	10.00%	8.00%	8.00%	26.00%	27.00%	11.00%	9.00%
<b>CP</b>	GE	Police et prison GE	1.00%	1.00%	18.00%	18.00%	9.00%	9.00%	14.00%	14.00%	19.00%	19.00%	3.00%	3.00%	30.00%	30.00%	6.00%	6.00%
<b>CPB</b>	BE	Canton de Berne	6.00%	6.00%	43.00%	43.00%	6.00%	6.00%	19.00%	19.00%	19.00%	19.00%	3.00%	3.00%	4.00%	4.00%	0.00%	0.00%
<b>CPCL</b>	VD	Ville de Lausanne	2.00%	2.00%	15.30%	15.30%	4.00%	4.00%	9.50%	9.50%	11.50%	11.50%	0.00%	0.00%	49.70%	49.70%	8.00%	8.00%
<b>CPDS</b>	TI	Canton du Tessin	3.00%	3.00%	39.00%	50.00%	18.00%	12.00%	11.00%	12.50%	14.00%	12.50%	0.00%	0.00%	15.00%	10.00%	0.00%	0.00%
<b>CPEV</b>	VD	Etat de Vaud	4.00%	6.00%	12.00%	11.00%	16.00%	16.00%	11.00%	11.00%	11.00%	10.00%	10.00%	11.00%	25.00%	26.00%	11.00%	9.00%
<b>CPJU</b>	JU	Canton de Jura	0.00%	0.00%	11.00%	11.00%	14.00%	14.00%	15.00%	15.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	25.00%	25.00%	13.00%	13.00%
<b>CPM</b>	VS	Ville de Monthey	2.50%	2.50%	17.50%	17.50%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	25.00%	25.00%	10.00%	10.00%
<b>CPPEF</b>	FR	Etat de Fribourg	3.00%	3.00%	27.00%	27.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	37.00%	37.00%	3.00%	3.00%
<b>CPVAL</b>	VS	Etat du Valais	3.00%		24.00%		10.00%		15.00%		13.00%		2.00%		25.00%		8.00%	
<b>CPVB</b>	FR	Ville de Bulle	2.00%	2.00%	24.00%	24.00%	7.00%	7.00%	12.00%	12.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	35.00%	35.00%	10.00%	10.00%
<b>CPVF</b>	FR	Ville de Fribourg																
<b>CPVS</b>	VS	Ville de Sion	2.00%	2.00%	20.00%	20.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	28.00%	28.00%	10.00%	10.00%
<b>FPTPG</b>	GE	Transports genevois	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	12.50%	14.00%	17.50%	16.00%	0.00%	0.00%	40.00%	40.00%	8.00%	8.00%
<b>FRED</b>	JU	Ville de Delémont	5.00%	5.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	5.00%	5.00%	27.00%	27.00%	3.00%	3.00%
<b>PREV.ne</b>	NE	Fonction publique NE	5.00%	5.00%	13.00%	13.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	20.00%	20.00%	4.00%	4.00%	25.00%	25.00%	8.00%	8.00%
<b>PVK</b>	BE	Ville de Berne	2.00%	2.00%	15.00%	15.00%	7.00%	7.00%	14.00%	14.00%	18.00%	18.00%	14.00%	14.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%
<b>Comunitas</b>	BE	Fond. Privée Comunitas	2.00%	2.00%	25.00%	25.00%	15.00%	15.00%	13.00%	13.00%	12.00%	12.00%	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	18.00%	18.00%
<b>Previs</b>	BE	Fond. Privé Previs	3.00%	3.00%	26.00%	22.00%	6.00%	7.00%	10.00%	14.00%	15.00%	14.00%	0.00%	0.00%	34.00%	34.00%	6.00%	6.00%
<b>Moyenne</b>			2.66%	2.93%	19.63%	19.61%	11.59%	11.43%	12.82%	13.14%	15.91%	15.67%	3.00%	3.10%	27.42%	27.34%	6.98%	6.79%
<b>Minimum</b>			0.00%	0.00%	6.00%	6.00%	4.00%	4.00%	8.00%	9.50%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	0.00%	0.00%
<b>Maximum</b>			6.00%	7.00%	43.00%	50.00%	20.00%	20.00%	19.00%	19.00%	30.00%	30.00%	14.00%	14.00%	49.70%	49.70%	18.00%	18.00%

 Changement d'allocation stratégique